



LE NICKEL-SLN

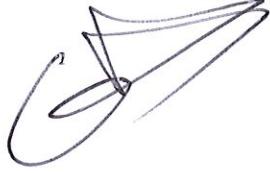
Surveillance de la Qualité de l'Air

En application des arrêtés n°2021-197/GNC et n°2021-199/GNC du
26 janvier 2021

Référence : DE2022-023

Rapport du
1^{er} trimestre 2022

le 9/05/2022

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Guilain BLANC Ingénieur environnement industriel 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement 	Gaetan MERCERON Directeur Usine 

Surveillance de la Qualité de l'Air

Rapport du 1^{er} trimestre 2022

SOMMAIRE

I.	Dispositif de surveillance et données disponibles	3
II.	Résultats	4
A.	POUSSIERES EN SUSPENSION (PM ₁₀).....	6
1.	Rappel des valeurs de référence	6
2.	Station de Logicoop.....	7
3.	Station de Montravel.....	8
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	9
B.	DIOXYDE DE SOUFRE (SO ₂)	10
1.	Rappel des valeurs de référence	10
2.	Station de Logicoop.....	11
3.	Station de Montravel.....	12
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	13
5.	Station de Griscelli.....	14
C.	DIOXYDE D'AZOTE	15
1.	Rappel des valeurs de référence	15
2.	Station de Logicoop.....	16
3.	Station de Montravel.....	17
4.	Station de Faubourg Blanchot.....	18
III.	Discussion	19
IV.	Annexes	20

I. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DONNEES DISPONIBLES

Les stations du réseau de surveillance de la qualité de l'air au voisinage du site industriel de Doniambo appartiennent à l'association SCAL'AIR qui les exploite en tant que composantes de son réseau de surveillance de la qualité de l'air à Nouméa. La transmission des données est cadrée par une convention technique régulièrement mise à jour entre la SLN et SCAL'AIR. La localisation des stations est présentée sur la carte ci-dessous (Figure 1).

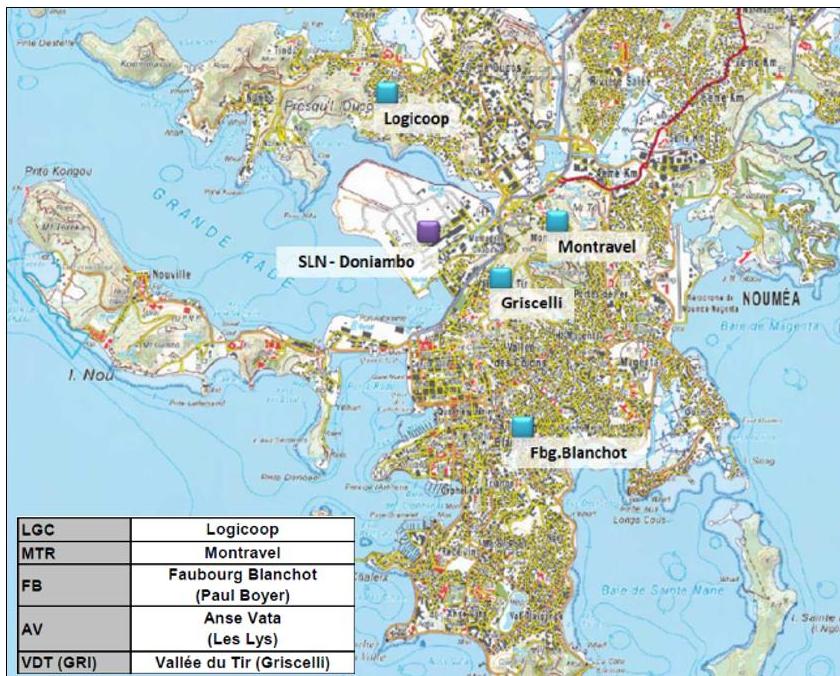


Figure 1 : Carte de localisation des stations SCAL'AIR de suivi de la qualité de l'air

Le tableau suivant présente la synthèse des données de qualité de l'air disponible pour le 1^{er} trimestre 2022.

Le taux de récupération des données PM₁₀, SO₂ et NO₂ de suivi de la qualité de l'air est supérieur à 97% pour ce trimestre.

Tableau 1 : Taux de représentativité des données de suivi de la qualité de l'air pour le 1^{er} trimestre 2022.

		Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Griscelli
PM10	Nombre de mesures horaires	2 110	2 107	2 115	/
	Nombre de valeurs horaires manquantes	50	53	45	/
	Taux de représentativité	97,69%	97,55%	97,92%	/
SO2	Nombre de mesures horaires	2 118	2 158	2 159	2 160
	Nombre de valeurs horaires manquantes	42	2	1	0
	Taux de représentativité	98,06%	99,91%	99,95%	100,00%
NO2	Nombre de mesures horaires	2 123	2 160	2 160	/
	Nombre de valeurs horaires manquantes	37	0	0	/
	Taux de représentativité	98,29%	100,00%	100,00%	/

Abréviations utilisées dans ce document :

- les poussières en suspension : PM₁₀ (diamètre aérodynamique ≤ 10µm) ;
- les gaz : le dioxyde de soufre (SO₂) et le dioxyde d'azote (NO₂).

II. RESULTATS

Les résultats du premier trimestre 2022, relatifs à la qualité de l'air au voisinage de l'usine de Doniambo sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Résultats du suivi de la qualité de l'air pour les 1er trimestres 2022.

Paramètre	Objectif	Résultats 2022			2022 T1				
		Seuil	Plage	Indicateur	Logicoop	Monttravel	Faubourg	Blanchot	Griselli
PM10	Objectif de qualité de l'air *	20 µg/m3	moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	10,0	19,1	13,2		
PM10	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine *	30 µg/m3	moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	10,0	19,1	13,2		
PM10	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	50 µg/m3	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	Durée de dépassement du seuil	0j	1j	0j		
PM10	Seuil d'information et de recommandation	50 µg/m3	en moyenne sur 24 heures	Nombre de dépassements	0	3	0		
PM10	Seuil d'alerte *	75 µg/m3	en moyenne sur 24 heures	Nombre de dépassements	0	0	0		
SO2	Objectif de qualité *	10 µg/m3	en moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	7,8	5,3	1,6	5,5	
SO2	Objectif de qualité *	20 µg/m3	en moyenne journalière	Durée de dépassements de cet objectif (en j)	6j	8j	1j	7j	
SO2	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	350 µg/m3	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an	Durée de dépassement du seuil (en h)	0h	2h	0h	7h	
SO2	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	125 µg/m3	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	Durée de dépassement du seuil (en j)	0j	0j	0j	1j	
SO2	Seuil d'information et de recommandation	300 µg/m3	en moyenne horaire	Nombre de dépassements	0	4	0	8	
SO2	Seuil d'alerte	500 µg/m3	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	Nombre de dépassements	0	0	0	0	
NOx	Objectif de qualité	40 µg/m3	en moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	2,0	3,0	2,6		
NOx	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	40 µg/m3	moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	2,0	3,0	2,6		
NOx	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	200 µg/m3	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an	Durée de dépassement du seuil (en h)	0h	0h	0h		
NOx	Seuil d'information et de recommandation	200 µg/m3	en moyenne horaire	Nombre de dépassements	0	0	0		
NOx	Seuil d'alerte	400 µg/m3	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	Nombre de dépassements	0	0	0		

Note : avec l'entrée en vigueur de l'arrêté n°2021-197/GNC du 26 janvier 2021, certains seuils (identifiés par *) et l'objectif de qualité sur la moyenne journalière SO2 a été créé

A date, les résultats du suivi sont tous conformes aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine. L'objectif de qualité en concentration moyenne annuelle (en PM₁₀, SO₂ et NOx) est également respecté dans son ensemble. L'objectif de qualité en concentration moyenne journalière SO₂ présente des dépassements ponctuels.

Aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été constaté au cours du 1^{er} trimestre 2022. Des dépassements du seuil d'information et de recommandation pour le SO₂ et les PM10 ont été constatés au cours du 1^{er} trimestre 2022, ces dépassements seront abordés par la suite.

Remarques :

- pour les seuils (information et alerte), les valeurs correspondent au nombre de dépassements ;

- bien que ces valeurs ne soient pas comparables à l'objectif de qualité ou aux différents seuils de qualité de l'air, les moyennes trimestrielles sont fournies pour chaque trimestre à titre indicatif.

A. **POUSSIERES EN SUSPENSION (PM₁₀)**

1. **Rappel des valeurs de référence**

Valeurs de référence issues de l'annexe 1 de l'arrêté n°2021-197-GNC du 26 janvier 2021 :

La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectif de qualité :

- 20 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Seuil de recommandation et d'information :

- 50 µg/m³ en moyenne journalière.

Seuil d'alerte :

- 75 µg/m³ en moyenne journalière.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Les valeurs limites pour la santé humaine sont les suivantes :

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³ ;
- 30 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Logicoop

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements :

La concentration moyenne de ce trimestre reste dans la moyenne des concentrations mesurées en 2021 et reste inférieure par rapport aux concentrations mesurées lors des années précédentes (Tableau 3).

Tableau 3 : Moyennes des concentrations en PM₁₀; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Logicoop.

Logicoop	Moyenne de la période considérée ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ($\geq 75\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ($\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2014	14	2	0	1
2015	14	0	0	0
2016	15	0	0	0
2017	15	0	0	0
2018	16	0	0	0
2019	14,7	1	0	1
2020	11,1	0	0	0
2021 T1	10,0	0	0	0
2021 T2	9,8	0	0	0
2021 T3	11,3	0	0	0
2021 T4	10,3	0	0	0
2022 T1	10,0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

c) Seuil d'alerte ($\geq 75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

3. Station de Montravel

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements :

La concentration moyenne en PM₁₀ de ce trimestre reste dans la moyenne des concentrations en PM₁₀ mesurées lors des années précédentes (Tableau 4).

Tableau 4 : Moyennes des concentrations en PM₁₀; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Montravel

Montravel	Moyenne de la période considérée ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ($\geq 75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2014	18	3	0	2
2015	16	0	0	0
2016	17,5	5	0	2
2017	20	4	1	2
2018	16	5	1	2
2019	18,4	7	0	3
2020	13,1	0	0	0
2021 T1	14,3	0	0	0
2021 T2	23,1	3	0	0
2021 T3	22,9	1	0	1
2021 T4	17,2	0	0	0
2022 T1	19,1	3	0	1

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Trois dépassements ont été mesurés au cours du 1^{er} trimestre 2022, pour les dates suivantes :

- 10 et 12 janvier 2022 : une hausse globale de la concentration en PM₁₀ est mesurée sur l'ensemble des stations du réseau de suivi, qui pourrait être liée à la dépression CODY située au sud-ouest de Fidji. Cette dépression pourrait être à l'origine de la génération d'embruns transportés par les vents jusqu'en Nouvelle-Calédonie, ces embruns influençant la mesure PM₁₀ des stations du réseau de suivi ;
- 2/03/2022 : des émissions de poussières diffuses liées à des bonbonnes fumantes ont été observées. Le jour de ce dépassement, les vents moyens à forts de secteurs ouest à ouest-sud-ouest semblent avoir favorisé la dispersion des émissions de poussières d'origine industrielle et routière vers le secteur de Montravel.

Les rapports d'analyse de ces dépassements sont disponibles en Annexe 1 et 4.

c) Seuil d'alerte ($\geq 75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Un jour de dépassement du seuil de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022 (pour la journée du 2/03/2022).

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements :

La concentration moyenne de ce trimestre reste dans la moyenne des concentrations en PM₁₀ mesurées lors des années précédentes (Tableau 5).

Tableau 5 : Moyennes des concentrations en PM₁₀; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Faubourg Blanchot

Faubourg Blanchot	Moyenne de la période considérée ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ($\geq 75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2014	14	0	0	0
2015	13	0	0	0
2016	13	0	0	0
2017	14	0	0	0
2018	14	0	0	0
2019	14,8	1	0	1
2020	12,4	0	0	0
2021 T1	12,2	0	0	0
2021 T2	13,6	0	0	0
2021 T3	14,3	0	0	0
2021 T4	11,4	0	0	0
2022 T1	13,2	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

c) Seuil d'alerte ($\geq 75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

B. DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

1. Rappel des valeurs de référence

Valeurs de référence issues de l'annexe 1 de l'arrêté n°2021-197-GNC du 26 janvier 2021 :

La période annuelle de référence est l'année civile et les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur ¼ d'heure.

Objectifs de qualité :

- 20 µg/m³ en moyenne journalière,
- 10 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

- 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

- 500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³;
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 µg/m³.

2. Station de Logicoop

a) Moyennes des concentrations en SO_2 et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne de ce trimestre reste plus élevée que la moyenne des concentrations mesurées lors des 4 années précédentes, mais quasi similaire à celle mesurée au dernier trimestre 2021 (en lien avec les conditions météorologiques de ce trimestre) (Tableau 6).

Tableau 6 : Moyennes des concentrations en SO_2 ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Logicoop

Logicoop	Moyenne de la période considérée ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	7	0	0	0	0
2015	8	0	0	0	0
2016	9	19	0	7	0
2017	6	0	0	0	0
2018	5	1	0	8	0
2019	3	0	0	0	0
2020	3,1	0	0	0	0
2021 T1	2,7	0	0	0	0
2021 T2	3,9	0	0	0	0
2021 T3	5,2	0	0	0	0
2021 T4	8,0	0	0	0	0
2022 T1	7,8	0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pleine dépassé plus de 24 heures par an) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

3. Station de Montravel

a) Moyennes SO_2 et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne de ce trimestre est en hausse par rapport aux concentrations mesurées lors des 4 années précédentes, en lien avec les conditions météorologiques de ce trimestre (Tableau 7).

Tableau 7 : Moyennes des concentrations en SO_2 ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Montravel

Montravel	Moyenne de la période considérée ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	3	4	0	2	0
2015	3	5	0	2	0
2016	5	16	0	10	0
2017	3	4	0	3	0
2018	4	11	0	8	0
2019	1,3	2	0	0	0
2020	1,9	0	0	0	0
2021 T1	3,9	1	0	0	0
2021 T2	3,6	0	0	0	0
2021 T3	3,2	0	0	0	0
2021 T4	2,9	0	0	0	0
2022 T1	5,3	4	0	2	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Quatre dépassements ont été mesurés au cours du 1^{er} trimestre 2022 :

- 3/02/2022 : 2 dépassements ;
- 12/02/2022 : 1 dépassement ;
- 3/03/2022 : 1 dépassement.

Les rapports d'analyse de ces dépassements sont disponibles en Annexe 2, 4 et 7.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pleine dépassé plus de 24 heures par an) :

Deux dépassements ont été mesurés au cours du 1^{er} trimestre 2022.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne de ce trimestre reste dans la moyenne des concentrations mesurées lors des années précédentes (Tableau 8).

Tableau 8 : Moyennes des concentrations en SO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Faubourg Blanchot

Faubourg Blanchot	Moyenne de la période considérée ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} \geq $500 \mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	1	0	0	0	0
2015	2	0	0	0	0
2016	3	0	0	0	0
2017	3	0	0	0	0
2018	2	0	0	0	0
2019	0,9	1	0	0	0
2020	1,4	1	0	1	0
2021 T1	1,2	0	0	0	0
2021 T2	2,2	0	0	0	0
2021 T3	1,1	0	0	0	0
2021 T4	0,9	0	0	0	0
2022 T1	1,6	0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pleine
dépassé plus de 24 heures par an) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

5. Station de Griscelli

a) Moyennes SO_2 et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne de ce trimestre est en nette hausse par rapport aux concentrations mesurées lors des années précédentes, en lien avec les conditions météorologiques de ce trimestre (Tableau 9).

Tableau 9 : Moyennes des concentrations en SO_2 ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Griscelli

Griscelli	Moyenne de la période considérée ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	2	5	0	5	0
2015	2	3	0	1	0
2016	2	6	0	6	0
2017	3	17	1	14	1
2018	2,3	17	0	13	1
2019	0,9	2	0	0	0
2020	1,5	3	0	1	0
2021 T1	0,9	0	0	0	0
2021 T2	1,3	2	0	0	0
2021 T3	1,8	1	0	0	0
2021 T4	0,9	0	0	0	0
2022 T1	5,5	8	0	7	1

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Huit dépassements ont été mesurés au cours du 1^{er} trimestre 2022 :

- 11 et 12/02/2022 : 7 dépassements ;
- 2/03/2022 : 1 dépassement.

Les rapports d'analyse de ces dépassements sont disponibles en Annexe 3 et 6.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pleine dépassé plus de 24 heures par an) :

Sept dépassements ont été mesurés au cours du 1^{er} trimestre 2022.

C. DIOXYDE D'AZOTE

1. Rappel des valeurs de référence

Valeurs de référence issues de l'annexe 1 de l'arrêté n°2021-197-GNC du 26 janvier 2021 :

L'expression du volume doit être ramenée aux conditions de température et de pression suivantes : 293 °K et 101,3 kPa.

La période annuelle de référence est l'année civile.

Les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur ¼ d'heure.

Objectif de qualité :

- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

- 200 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuils d'alerte :

- 400 µg/m³ en moyenne horaire,
- 200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,8 (soit 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³;
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Logicoop

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en NO₂ mesurée au cours de ce trimestre est en baisse par rapport aux concentrations moyennes des années précédentes (entre 5 et 7 µg/m³) (Tableau 10).

Tableau 10 : Moyennes des concentrations en NO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Logicoop

Logicoop	Moyennes de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (moy _{horaire} ≥200µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥400µg/m ³)
2014	7	0	0
2015	6	0	0
2016	5	0	0
2017	5	0	0
2018	5	0	0
2019	5,2	0	0
2020	5,4	0	0
2021 T1	2,2	0	0
2021 T2	5,1	0	0
2021 T3	4,4	0	0
2021 T4	2,7	0	0
2022 T1	2,0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥200 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

c) Seuils d'alerte (≥400 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 µg/m³ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

3. Station de Montravel

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en NO₂ mesurée au cours de ce trimestre est en baisse par rapport aux concentrations moyennes des années précédentes (entre 5 et 6 µg/m³) et sensiblement identique que la concentration mesurée au dernier trimestre 2021 (Tableau 11).

Tableau 11 : Moyennes des concentrations en NO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Montravel

Montravel	Moyennes de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (moy _{horaire} ≥200µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥400µg/m ³)
2014	6	0	0
2015	5	0	0
2016	5	0	0
2017	6	0	0
2018	6	0	0
2019	5	0	0
2020	4,5	0	0
2021 T1	2,9	0	0
2021 T2	6,9	0	0
2021 T3	6,3	0	0
2021 T4	3,3	0	0
2022 T1	3,0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥200 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

c) Seuils d'alerte (≥400 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 µg/m³ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en NO₂ mesurée au cours de ce trimestre est en baisse par rapport aux concentrations moyennes des années précédentes (entre 4 et 6 µg/m³) et sensiblement identique que la concentration mesurée au dernier trimestre 2021 (Tableau 12).

Tableau 12 : Moyennes des concentrations en NO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Faubourg Blanchot

Faubourg Blanchot	Moyennes de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (moy _{horaire} ≥200µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥400µg/m ³)
2014	6	0	0
2015	6	0	0
2016	6	0	0
2017	6	0	0
2018	5	0	0
2019	4,1	0	0
2020	3,7	0	0
2021 T1	2,2	0	0
2021 T2	5,6	0	0
2021 T3	5,1	0	0
2021 T4	2,4	0	0
2022 T1	2,6	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥200 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

c) Seuils d'alerte (≥400 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 µg/m³ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours du 1^{er} trimestre 2022.

III. DISCUSSION

L'analyse des résultats du réseau de surveillance de la qualité de l'air au cours du premier trimestre 2022 permet de tirer les conclusions suivantes :

- les objectifs de qualité en moyenne annuelle sont atteints et les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont respectées sur les quatre stations pour l'ensemble des gaz et poussières mesurés. ;
- des dépassements très ponctuels de l'objectif de qualité en moyenne journalière sont constatées sur l'ensemble des 4 stations pour le SO₂ ;
- trois dépassements du seuil d'information pour le paramètre PM₁₀ ont été constatés sur le premier trimestre 2022 sur la station de Montravel :
 - 10 et 12 janvier 2022 : ces deux dépassements semblent être liés à une perturbation de la mesure PM₁₀ des stations du réseau de suivi par des embruns générés par la dépression CODY ;
 - 2/03/2022 : lors de ce dépassement, des émissions de poussières diffuses liées à des bonbonnes fumantes ont été observées, les vents moyens à forts de secteurs ouest à ouest-sud-ouest semblent avoir favorisé la dispersion des émissions de poussières d'origine industrielle et routière vers le secteur de Montravel ;
- douze dépassements du seuil d'information pour le paramètre SO₂ ont été constatés sur le premier trimestre 2022, 4 sur la station de Montravel et 8 sur la station de Griscelli :
 - l'analyse des dépassements SO₂ mesurés sur Montravel a mis en évidence une possible sous-estimation de la mesure de vitesse des vents lorsque les vents sont de secteur sud-ouest. Suite à cette observation, les actions suivantes ont notamment été engagées pour la station météo : contrôle de la station (fait) et étude pour l'installation d'une seconde station météo (en cours) ;
 - les dépassements SO₂ survenus sur Griscelli étant survenus alors que la centrale B était déjà en fonctionnement en fuel TBTS, peu de leviers sont disponibles pour éviter ces dépassements. L'arrêt de cette centrale permettra de réduire très significativement le risque de survenue de ces dépassements.

IV. ANNEXES

Rapports d'analyse SLN relatifs aux dépassements des seuils d'informations et de recommandation :

1. PM₁₀ Montravel du 10 et 12 janvier 2022 ;
2. SO₂ Montravel du 3 février 2022 ;
3. SO₂ Griscelli du 11 et 12 février 2022 ;
4. SO₂ Montravel du 12 février 2022 ;
5. PM₁₀ Montravel du 2 mars 2022 ;
6. SO₂ Griscelli du 2 mars 2022 ;
7. SO₂ Montravel du 3 mars 2022.

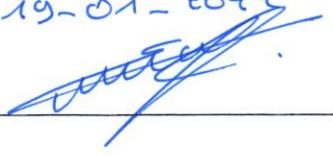


Rapport d'Analyse

Dépassements du seuil d'information et de recommandation PM10 du lundi 10 janvier 2022 au mercredi 12 janvier 2022 sur la station de Montravel

Le : 19/01/2022

Référence : DE2022-001

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Guilain BLANC Ingénieur environnement industriel <i>le 19/01/2022</i> 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement <i>19-01-2022</i> 	Gaetan MERCERON Directeur Usine <i>le 19/01/22</i> 

Chronologie des évènements :

Chronologie	Nb dépassements Seuil INFO	Nb dépassements Seuil ALERTE
<p><u>Concentrations en moyenne horaire :</u></p> <p>Le 9/01/2022 à compter de 14h, une augmentation de la concentration en PM10 est observée sur la station de suivi de la qualité de l'air de Montravel. Cette concentration atteint un maximum de 83$\mu\text{g}/\text{m}^3$ de 18h à 20h, puis décroît ensuite progressivement durant la journée du 10/01/2022.</p> <p>Un nouveau pic à 104 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est ensuite enregistré le 10/01/2022 de 22h à 0h, puis la concentration mesurée décroît progressivement durant la journée du 11/01/2022.</p> <p><u>Concentrations en moyenne journalière :</u></p> <p>Le seuil d'information et de recommandation (50$\mu\text{g}/\text{m}^3$) est dépassé :</p> <ul style="list-style-type: none">- du 10/01/2022 à partir de 6h jusqu'à 16h. La concentration moyenne sur 24h maximale mesurée a été de 50,8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 10/01/2022 à 08h00.- du 11/01/2022 à partir de 3h jusqu'au 12/01/2022 à 0h. La concentration moyenne sur 24h maximale mesurée a été de 56,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 11/01/2022 à 14h00.	2	0

(*) analyse effectuée à partir des éléments Scal'Air disponibles en temps réel au cours de l'épisode

Conditions météorologiques :

Des vents moyens à forts (entre 6 et 12 m/s) de secteur sud – sud-est soufflent de manière continue durant la période étudiée (du 9/01/2022 au 13/01/2022). Ces vents sont liés à la dépression CODY située au sud-ouest de Fidji.

Conditions d'exploitation de Doniambo :

Centrale B :

La centrale fonctionnait sur 3 tranches avec un régime établi autour de 80 MW.

Usine :

Aucune activité particulière n'était à signaler. Durant la période concernée (du 9/01/2022 au 13/01/2022) l'usine de Doniambo ne présentait pas d'émissions significatives et anormales de poussières.

Eléments d'analyse :

Les vents étant orientés de secteur sud – sud-est, la station de Montravel n'était pas sous les vents du site industriel de Doniambo lorsqu'ont été mesurées les augmentations de concentration PM10.

Cette augmentation de la mesure PM10 constatée sur la station de Montravel (et constatée également sur les autres stations du réseau de mesure Scal'air, dans une moindre mesure) pourrait être liée à la dépression CODY située au sud-ouest de Fidji.

Cette dépression pourrait être à l'origine de la génération d'embruns transportés par les vents jusqu'en Nouvelle-Calédonie, ces embruns influençant la mesure PM10 des stations¹.

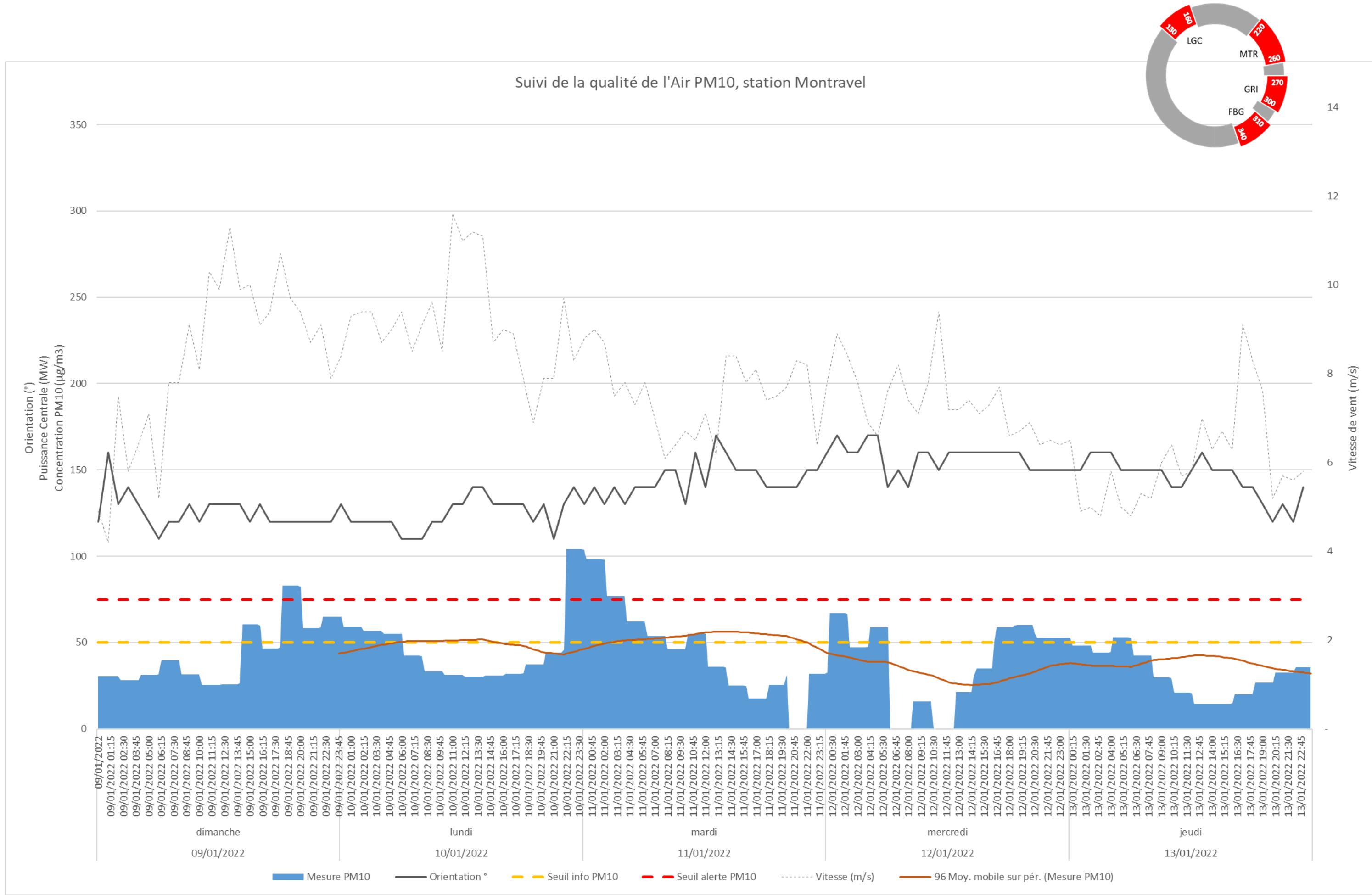
Un graphe d'analyse est présenté en annexe 1.

Annexes

Annexe 1 : Graphe d'analyse. Source des données d'entrée : données PM10 : Association Scal'air ; Données météorologiques : Météo France

Annexe 2 : Communiqué Scal'air

¹ Comme indiqué dans le communiqué Scal'Air DSI_2022_002_MTR_PM10 du 12/01/2022.



EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIERES PM10 A MONTRAVELI



Dépassement de seuil d'information et de recommandation

Communiqué du : 10/01/2022

Statut de l'alerte : Terminée

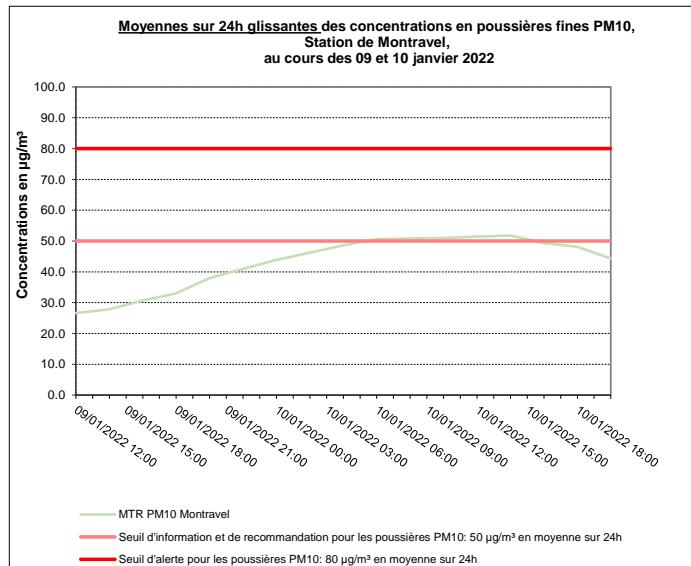
Bulletin n° DS1_2022_001_MTR_PM10

Dans l'après-midi du dimanche 09 janvier 2022 mai 2021, Scal'Air a enregistré une hausse des niveaux en poussières fines PM10 généralisée sur l'ensemble du réseau de mesure de Nouméa et plus particulièrement fortes à Montravel.

Le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le lundi 10 janvier 2022, avec une valeur de 50.6 µg/m³ à 06h00, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Les concentrations en poussières fines sont progressivement revenues à la baisse, permettant de passer sous le seuil d'information et de recommandation à 16h00, avec une concentration moyenne sur 24h de 49.3 µg/m³.

Zones concernées	Montravel, quartier situé à l'Est du site de Doniambo.
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	50.6 µg/m³ en moyenne sur 24h le 10/01/2022 à 06h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49.3 µg/m³ en moyenne sur 24h le 10/01/2022 à 16h00
Durée du dépassement	10 h
Moyenne maximale sur 24h glissantes	50.8 µg/m³ en moyenne sur 24h le 10/01/2022 à 08h00
Moyennes journalières	



Conditions météorologiques et circonstances:

Les poussières fines PM10 peuvent être d'origines variées : industrielle (Doniambo), trafic routier ou autres sources ponctuelles comme des phénomènes de combustion (feux domestiques) ou de travaux pouvant se produire à proximité.

D'après les données de Météo France : des vents moyens à forts de secteurs sud-est à est-sud-est sont mesurés depuis le 09 janvier 2022, ces vents sont habituellement peu favorables à l'accumulation des poussières fines sur la zone de surveillance.

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m³.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de seuil d'information dépassé

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (soulèvement d'embruns marins, tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIERES PM10 A MONTRAVEL



Dépassement de seuil d'information et de recommandation

Communiqué du : 12/01/2022

Statut de l'alerte : **Terminé**

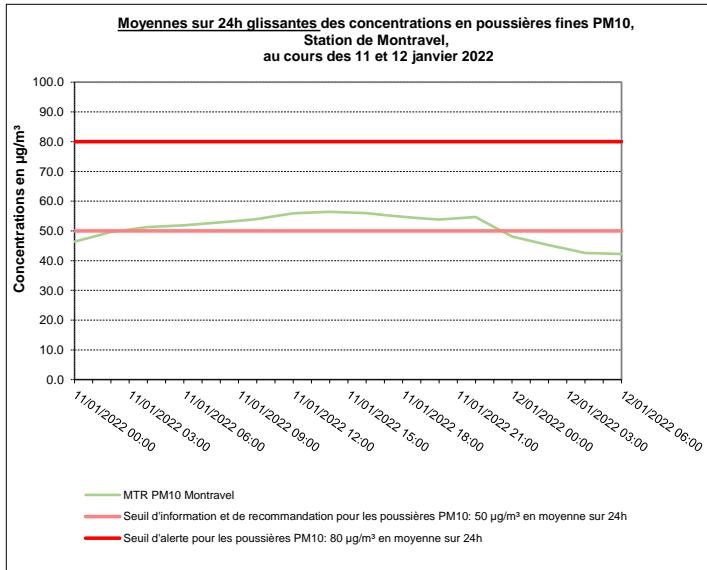
Bulletin n° DSI_2022_002_MTR_PM10

Depuis dimanche 09 janvier 2022 dans l'après-midi, Scal'Air enregistre des hausses des niveaux en poussières fines PM10 généralisées sur l'ensemble du réseau de mesure de Nouméa et plus particulièrement fortes à Montravel.

Le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le lundi 11 janvier 2022, avec une valeur de 50.5 µg/m³ à 03h00, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Les concentrations en poussières fines ont progressivement baissé dans la soirée du 11 janvier, permettant de passer sous le seuil d'information et de recommandation à 00h00, avec une concentration moyenne sur 24h de 48.1 µg/m³.

Zones concernées	Montravel, quartier situé à l'Est du site de Doniambo.
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	50.5 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 11/01/2022 à 03h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	48.1 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 12/01/2022 à 00h00
Durée du dépassement	21 h
Moyenne maximale sur 24h glissantes	56.4 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 11/01/2022 à 14h00
Moyennes journalières	48.1 µg/m ³ (le 11/01)



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données de Météo France : des vents moyens à forts de secteurs est-sud-est à sud-sud-est sont mesurés depuis le 09 janvier 2022, ces vents sont habituellement peu favorables à l'accumulation des poussières fines sur la zone de surveillance.

Ce phénomène depuis pourrait être lié en partie à la dépression CODY au sud-ouest de Fidji. Cette dépression pourrait être à l'origine de la génération d'embruns transportés par les vents jusqu'en Nouvelle-Calédonie. Ces embruns se rajoutant aux poussières émises localement.

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m³.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de seuil d'information dépassé

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturelles (soulèvement d'embruns marins, tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure



Rapport d'Analyse

Dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ du jeudi 3 février 2022 sur la station de Montravel

Le 7/02/2022

Référence : DE2022-008

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Guilain BLANC Ingénieur Environnement Industriel 	David ROUZEYROL Ingénieur Gestion de l'Energie 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement 

Chronologie des évènements :

Chronologie	Nb dépassements Seuil INFO	Nb dépassements Seuil ALERTE
<u>Concentrations 1/4h^(*) :</u> Le 3/02/2022 à partir de 10h15, un pic de concentration de SO ₂ (356 µg/m ³ à 10h30) est mesuré sur la station de suivi de la qualité de l'air de Montravel. Ces concentrations diminuent à partir de 12h15, après être passées à un maximum à 12h00 (513µg/m ³). <u>Concentrations en moyenne horaire :</u> Le seuil d'information et de recommandation est dépassé à 11h15 avec une concentration moyenne de 361µg/m ³ de 10h15 à 11h15. Le dépassement prend fin à 12h30.	2	0
<i>(*) analyse effectuée à partir des éléments Scal'Air disponibles en temps réel au cours de l'épisode</i>		

Conditions météorologiques :

Des vents faibles (inférieurs à 3m/s) de secteurs sud ouest sont enregistrés le 3/02/2022 à partir de 7h du matin sur l'agglomération de Nouméa.

Conditions d'exploitation de Doniambo :

Centrale B 3/02/2022 :

La centrale fonctionnait sur 3 tranches avec un régime établi autour de 80 MW.

Chronologie :

La centrale B fonctionne en fioul BTS depuis le 3/02/2022 7h45 (retour à la normale suite à basculement sur condition météo).

3/02/2022 10h30 : Augmentation brusque de la concentration SO₂ quart-horaire mesurée sur la station de Montravel (concentration mesurée à 356µg/m³).

3/02/2022 10h36 : Basculement en fuel TBTS sur condition SO₂ Montravel.

3/02/2022 11h15 : Dépassement du seuil horaire SO₂ d'information et de recommandation sur la station Montravel.

3/02/2022 12h15 : Baisse de la concentration SO₂ quart-horaire mesurées sur la station de Montravel.

3/02/2022 12h30 : Fin du dépassement du seuil horaire SO₂ d'information et de recommandation.

Usine :

Aucune activité particulière à signaler.

Eléments d'analyse :

Le dépassement du seuil d'information SO₂ est corrélé à l'épisode de vent faible en direction de la station Montravel. La centrale fonctionnait en fioul BTS au moment de la hausse brusque de la concentration SO₂, le basculement en fuel TBTS n'a pas permis d'empêcher le dépassement du seuil d'information. Le basculement en fuel TBTS et le changement d'orientation du vent ont permis de limiter la durée de l'épisode.

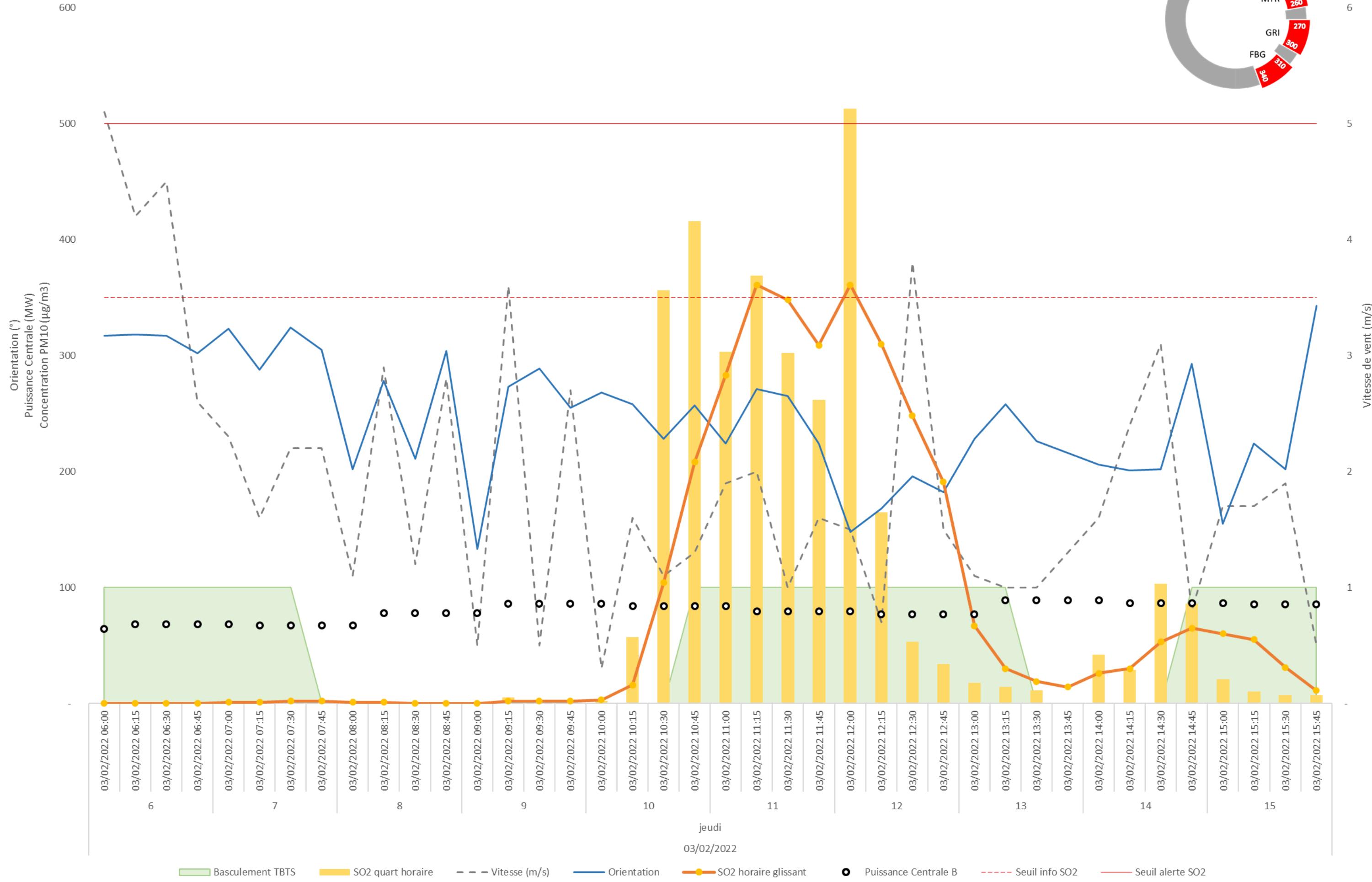
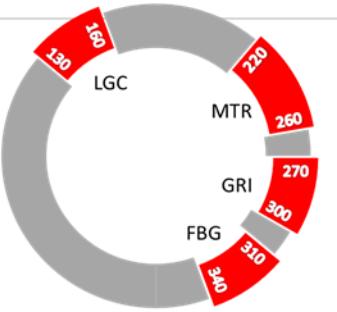
Un graphe d'analyse est présenté en annexe.

Annexes

Annexe 1 : Graphe d'analyse

Annexe 2 : Communiqué Scal'air

Suivi de la qualité de l'Air - SO2 - station de Montravel



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL



Seuil d'information et de recommandation

Observations:

Jeudi 03 février 2022

Terminé

Communiqué du: 03/02/2022 mise à jour à 13h00

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

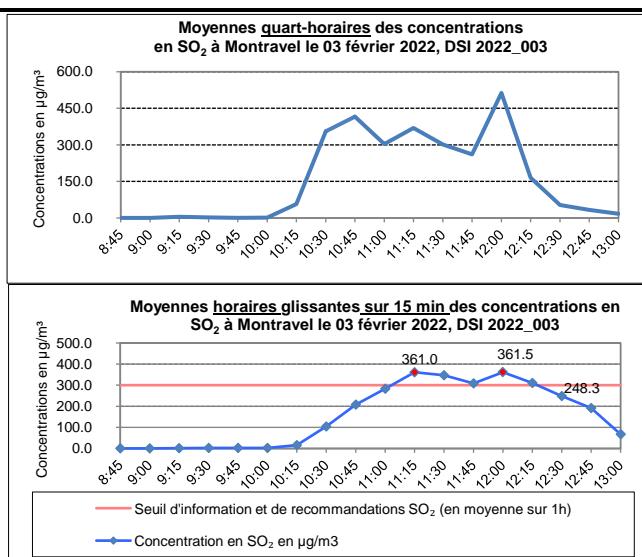
Dans le secteur de Montravel, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle sont actuellement mesurées, depuis 10h30.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé à 11h15, avec une valeur de 361 µg/m³ (en moyenne horaire de 10h15 à 11h15).

Le dépassement de seuil s'est terminé à 12h30 avec une moyenne horaire de 248.5 µg/m³.

Les concentrations en dioxyde de soufre mesurées actuellement sont redescendues à des valeurs faibles.

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	361 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	248.3 µg/m ³ en moyenne de 11h30 à 12h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	2
Maximum horaire (concentration - heure)	361.5 µg/m ³ en moyenne de 11h00 à 12h00
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts de secteurs ouest à ouest-sud-ouest sont visibles sur l'agglomération de Nouméa depuis 8h.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo était alimentée avec du fioul BTS de 7h47 à 10h34, avec un passage au fioul TBTS+ à 10h37.

Pour mémoire, **le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.**

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas agraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

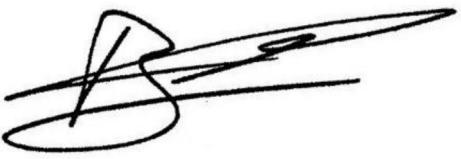


Rapport d'Analyse

Dépassements du seuil d'information et de recommandation SO₂ du vendredi 11 février 2022 et samedi 12 février sur la station de Griscelli

Le 15/02/2022

Référence : DE2022-010

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Guilain BLANC Ingénieur Environnement Industriel 	David ROUZEYROL Ingénieur Gestion de l'Energie 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement 

Chronologie des évènements :

Chronologie	Nb dépassements Seuil INFO	Nb dépassements Seuil ALERTE
<p><u>Concentrations 1/4h^(*) :</u></p> <p>Le 11/02/2022, plusieurs épisodes d'augmentation de la concentration quart-horaire en SO₂ ont entraîné des dépassements du seuil d'information et de recommandation (300µg/m³ en concentration moyenne horaire) sur la station de suivi de la qualité de l'air de Griscelli :</p> <ul style="list-style-type: none">- à partir de 12h00, une hausse de concentration de SO₂ est mesurée. Cette concentration diminue ensuite à partir de 13h15, après avoir atteint un maximum de 668µg/m³ à 13h.- à partir de 17h30, une hausse de concentration de SO₂ est mesurée. Cette concentration diminue ensuite à partir de 18h30, après avoir atteint un maximum de 828µg/m³ à 18h15.- à partir de 19h30, une hausse de concentration de SO₂ est mesurée. Cette concentration diminue ensuite à partir de 20h15, après avoir atteint un maximum de 604µg/m³ à 20h00.- à partir de 23h00, une hausse de concentration de SO₂ est mesurée. Cette concentration diminue ensuite à partir de 23h30, après avoir atteint un maximum de 635µg/m³ à 23h15. <p><u>Concentrations en moyenne horaire :</u></p> <p>Le seuil d'information et de recommandation est dépassé le 11/02/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- De 13h00 à 14h00- De 18h00 à 19h00- De 20h00 à 20h30- De 23h30 à 00h15 (le 12/02/2022)	7	0

^(*) analyse effectuée à partir des éléments Scal'Air disponibles en temps réel au cours de l'épisode

Conditions météorologiques :

Des vents moyens à forts de secteurs nord-ouest à nord-nord-ouest ont été enregistrés sur l'agglomération de Nouméa durant la journée du vendredi 11/02/2022 et durant la nuit du vendredi 11/02/2022 au samedi 12/02/2022, en lien au passage de la dépression tropicale Dovi sur le territoire.

Conditions d'exploitation de Doniambo :

Centrale B :

Le 11/02/2022 :

La centrale fonctionnait sur 3 tranches avec un régime établi autour de 65 MW.

Chronologie :

La centrale B fonctionne en fuel TBTS depuis le 10/02/2022 09h17.

Un basculement bref (5min) en fuel BTS est réalisé le 11/02/2022 à 8h47, pour basculer de nouveau en fuel TBTS à 8h52, sur conditions météo et sur mesure SO₂ sur Griscelli.

ERRATUM : Le nombre de dépassements du seuil d'information et de recommandation indiqué dans la version précédente du rapport d'analyse présentait une erreur, celui-ci a été corrigé dans cette version

11/02/2022 12h00 : Augmentation de la concentration SO₂, pour diminuer ensuite à partir de 13h15. Le seuil d'information et de recommandation est dépassé durant 5 quarts d'heure.

11/02/2022 17h30 : Augmentation de la concentration SO₂, pour diminuer ensuite à partir de 18h30. Le seuil d'information et de recommandation est dépassé durant 5 quarts d'heure.

11/02/2022 19h30 : Augmentation de la concentration SO₂, pour diminuer ensuite à partir de 20h15. Le seuil d'information et de recommandation est dépassé durant 3 quarts d'heure.

11/02/2022 23h00 : Augmentation de la concentration SO₂, pour diminuer ensuite à partir de 23h30. Le seuil d'information et de recommandation est dépassé durant 3 quarts d'heure.

Usine :

Le 11/02/2022 :

L'usine métallurgique était en phase de remontée en puissance suite au passage de la dépression tropicale Dovi (l'usine était en fonctionnement à puissance réduite durant le passage de la dépression). Des émissions diffuses sont à signaler sur la halle, en lien avec des bonbonnes fumantes (bonbonnes vides dû à un manque minéral).

De 10h50 à 10h55, un panache noir est observé en sortie de la cheminée FR11, lié :

- au redémarrage « froid » de ce tube suite au passage de la dépression, la température des fumées était inférieure à la température minimale pour la mise sous tensions du système de filtration électrostatique (qui est de 70°C). Les émissions étaient donc non-filtrées le temps que le tube monte en température (soit environ 5 min) ;
- à un pilotage lors de ce redémarrage avec un débit de fuel un peu trop élevé.

La marche de l'usine a entraîné une nuisance visuelle et olfactive mais a eu une contribution estimée faible sur les dépassements du seuil d'information et de recommandation SO₂ survenus sur la station de Griscelli, le principal contributeur aux émissions de SO₂ du site de Doniambo étant les cheminées de la centrale B.



Eléments d'analyse :

Les dépassements du seuil d'information et de recommandation SO₂ sont corrélés à des conditions de vent très défavorable (vents établis modérés à fort de secteurs nord-ouest), en lien avec le passage de la dépression tropicale Dovi. La centrale fonctionnait en fuel TBTS à puissance réduite, ce qui n'a pas permis d'empêcher les dépassements du seuil d'information de la journée du 11/02/2022. Le changement d'orientation du vent a permis de limiter la durée de l'épisode.

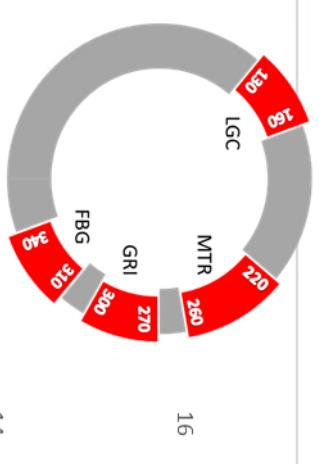
Un graphe d'analyse est présenté en annexe.

Annexes

Annexe 1 : Graphe d'analyse

Annexe 2 : Communiqué Scal'air

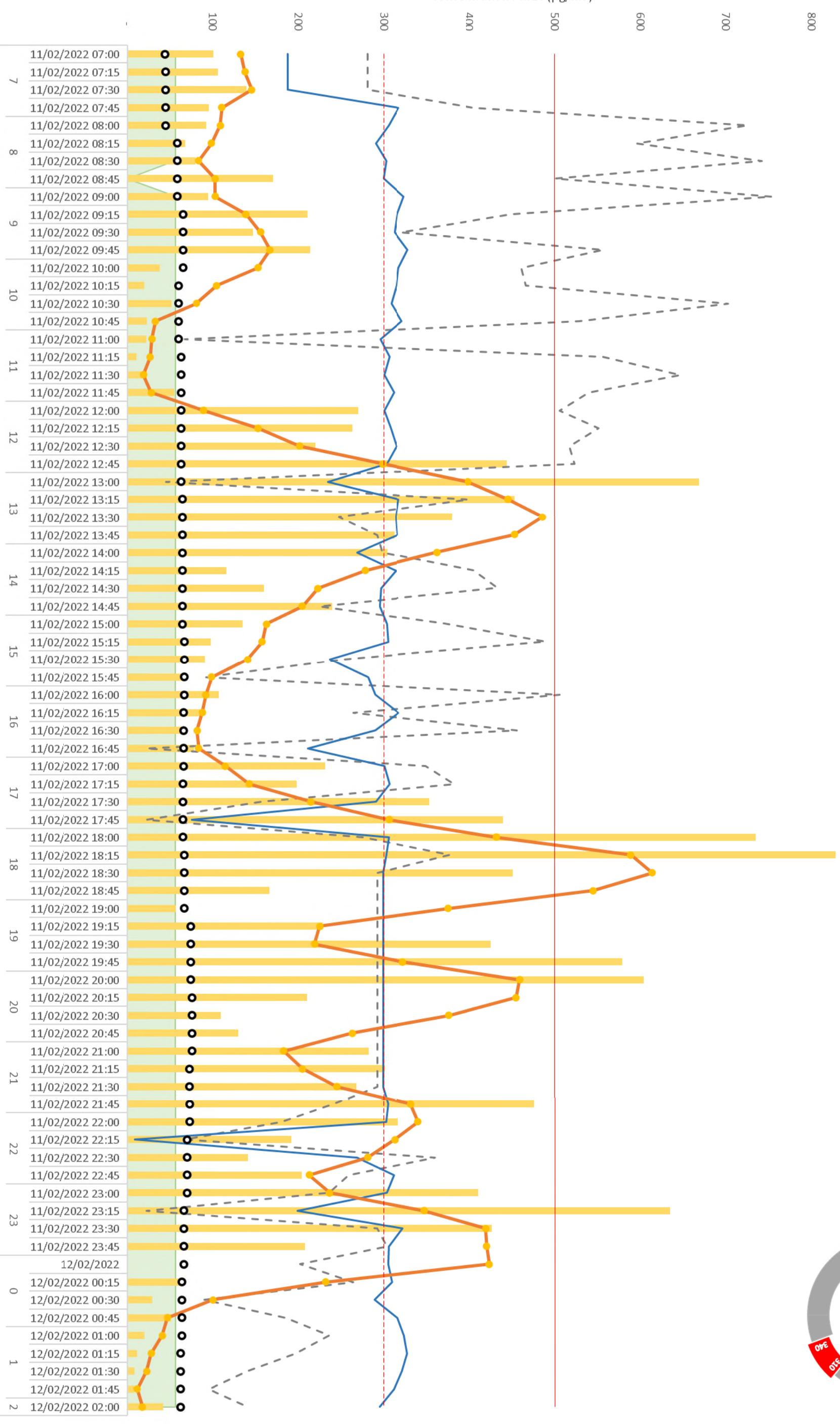
Suivi de la qualité de l'Air - SO2 - station de Griscelli



Orientation (°)
Puissance Centrale (MW)
Concentration PM10 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Vitesse de vent (m/s)

- Basculement TBTS
- SO2 quart horaire
- - - Vitesse (m/s)
- Orientation
- SO2 horaire glissant
- Puissance Centrale B
- - - Seuil info SO2
- Seuil alerte SO2



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A GRISCELLI



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 11/02/2022 mise à jour à 13h15

Observations: Vendredi 11 février 2022
En cours

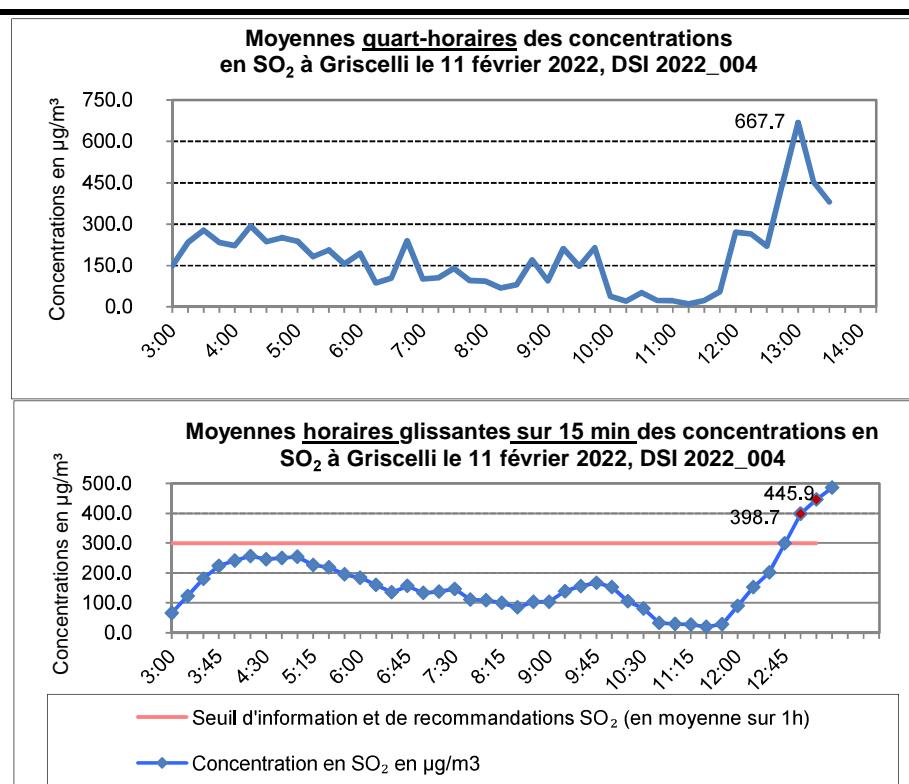
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle sont actuellement mesurées, depuis la mi-journée.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé à 13h00, avec une valeur de 398.7 µg/m³ (en moyenne horaire de 12h00 à 13h00).

Les concentrations en dioxyde de soufre mesurées actuellement sont toujours élevées.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	398.7 µg/m ³ en moyenne de 12h00 à 13h00
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	/
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	484.9 µg/m ³ en moyenne de 12h30 à 13h30
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts de secteurs nord-ouest à nord-nord-ouest (20 nds, rafales à 55 nds) sont enregistrés sur l'agglomération de Nouméa depuis la mi-journée.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée avec du fioul TBTS+ depuis vendredi 11 février 08h52.

Pour mémoire, **le seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas agraver les effets de la pollution.

Le SO₂, en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A GRISCELLI



Seuil d'information et de recommandation

Observations: Vendredi 11 février 2022
Terminé

Communiqué du: 11/02/2022 mise à jour à 14h30

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

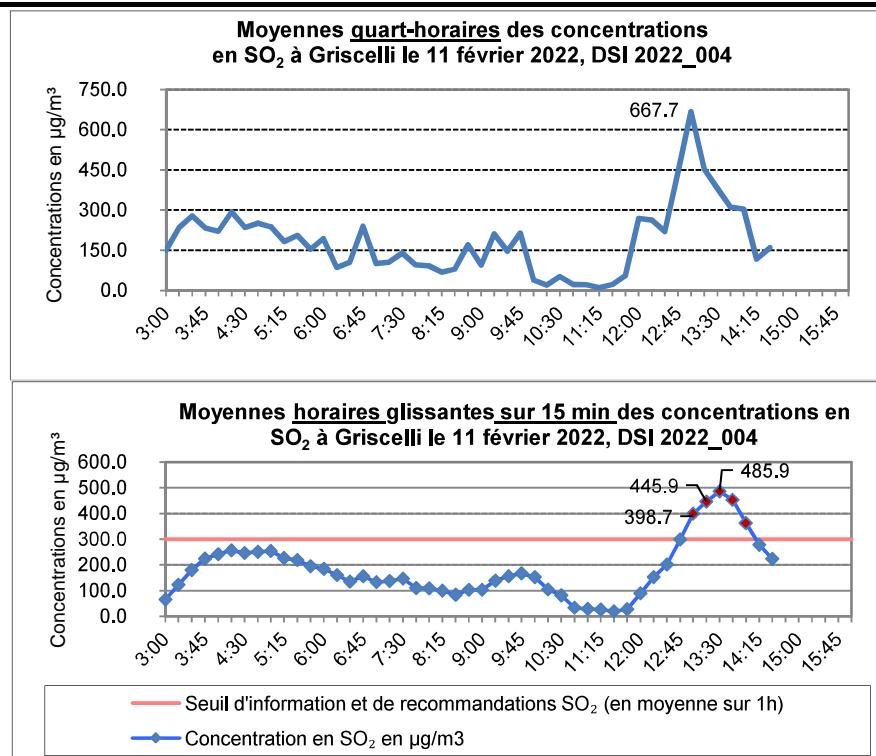
Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle sont actuellement mesurées, depuis la mi-journée.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé à 13h00, avec une valeur de 398.7 µg/m³ (en moyenne horaire de 12h00 à 13h00).

Les concentrations en dioxyde de soufre mesurées actuellement sont toujours élevées.

Mise à jour à 14h30 : des concentrations moyennes à modérées en dioxyde de soufre sont actuellement mesurées à la Vallée du Tir. Les concentrations moyennes horaires sont repassées sous le seuil des 300 µg/m³ à 14h15, avec une valeur de 278 µg/m³.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Pollluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	398.7 µg/m ³ en moyenne de 12h00 à 13h00
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	278 µg/m ³ en moyenne de 13h15 à 14h15
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	2
Maximum horaire (concentration - heure)	485.9 µg/m ³ en moyenne de 12h30 à 13h30
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts de secteurs nord-ouest à nord-nord-ouest (20 nds, rafales à 55 nds) sont enregistrés sur l'agglomération de Nouméa depuis la mi-journée.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée avec du fioul TBTS+ depuis vendredi 11 février 08h52.

Pour mémoire, **le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.**

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂, en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A GRISCELLI



Seuil d'information et de recommandation

Observations:

Vendredi 11 février 2022

Terminé

Communiqué du: 14/02/2022 mise à jour à 9h30

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées durant la journée du vendredi 11/02/2022.

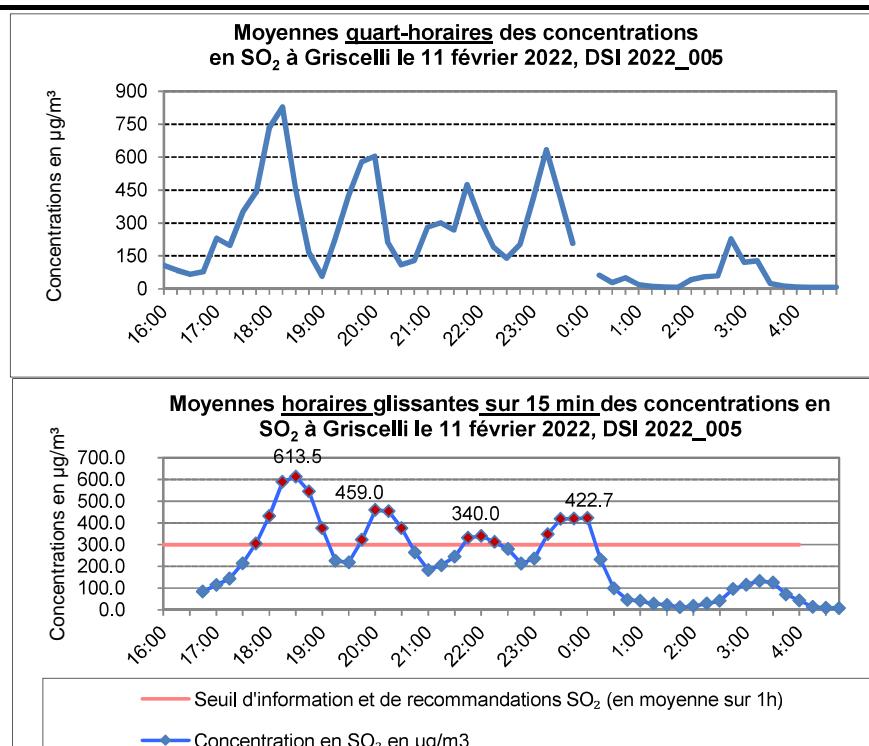
Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé à quatre reprises en fin d'après-midi et durant la soirée :

- 305.5 µg/m³ (en moyenne horaire de 16h45 à 17h45),
- 322.1 µg/m³ (en moyenne horaire de 18h45 à 19h45),
- 331.2 µg/m³ (en moyenne horaire de 20h45 à 21h45),
- 347.3 µg/m³ (en moyenne horaire de 22h15 à 23h15).

La moyenne maximale enregistrée est de 613.5 µg/m³, en moyenne horaire de 17h30 à 18h30.

Le dernier dépassement de seuil a pris fin avec une concentration de 231.9 µg/m³, en moyenne horaire de 23h15 à 00h15.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	305.5 µg/m ³ en moyenne de 16h45 à 17h45 322.1 µg/m ³ en moyenne de 18h45 à 19h45 331.2 µg/m ³ en moyenne de 20h45 à 21h45 347.3 µg/m ³ en moyenne de 22h15 à 23h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	225.4 µg/m ³ en moyenne de 18h15 à 19h15 263.4 µg/m ³ en moyenne de 19h45 à 20h45 280.9 µg/m ³ en moyenne de 21h30 à 22h30 231.9 µg/m ³ en moyenne de 23h15 à 00h15
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	5
Maximum horaire (concentration - heure)	613.5 µg/m ³ en moyenne de 17h30 à 18h30
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts de secteurs nord-ouest à nord-nord-ouest (20 nds, rafales à 55 nds) ont été enregistrés sur l'agglomération de Nouméa durant la journée du vendredi 11/02/2022 et la nuit du vendredi 11/02/2022 au samedi 12/02/2022.

Ces conditions ont favorisé la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée avec du fioul TBTS+ depuis vendredi 11 février 08h52.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas agraver les effets de la pollution.

Le SO₂, en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

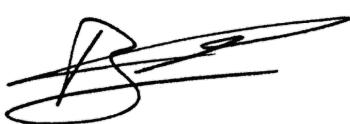


Rapport d'Analyse

Dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ du samedi 12 février 2022 sur la station de Montravel

Le 25/02/2022

Référence : DE2022-011

Rédacteur	Approbateur
Guilain BLANC Ingénieur Environnement Industriel 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement 

Chronologie des évènements :

Chronologie	Nb dépassements Seuil INFO	Nb dépassements Seuil ALERTE
<u>Concentrations 1/4h^(*) :</u> Le 12/02/2022 à partir de 12h45, une augmentation rapide de la concentration en SO ₂ (271 µg/m ³ à 12h45) est mesurée sur la station de suivi de la qualité de l'air de Montravel. Ces concentrations diminuent à partir de 13h15, après être passées à un maximum à 13h00 (517µg/m ³). <u>Concentrations en moyenne horaire :</u> Le seuil d'information et de recommandation SO ₂ (300µg/m ³ en moyenne horaire) est dépassé à 13h15 avec une concentration moyenne horaire de 326µg/m ³ de 12h15 à 13h15. Le dépassement prend fin à 14h00.	1	0
<i>(*) analyse effectuée à partir des éléments Scal'Air disponibles en temps réel au cours de l'épisode</i>		

Conditions météorologiques :

Données station SLN :

Des vents faibles (inférieurs à 3m/s) de secteurs sud-ouest sont enregistrés le 12/02/2022 à partir de 11h du matin sur l'agglomération de Nouméa.

Données station Météo France

Des vents modérés (entre 5 et 6m/s) de secteurs sud-ouest sont enregistrés le 12/02/2022 à partir de 11h du matin sur l'agglomération de Nouméa.

Conditions d'exploitation de Doniambo :

Centrale B le 12/02/2022 :

La centrale fonctionnait sur 3 tranches avec un régime établi autour de 70 MW.

Chronologie le 12/02/2022 :

9h34 : Basculement en fuel TBTS sur condition SO₂ Griscelli

11h36 : Retour en fuel BTS

12h45 : Dépassement de la concentration de basculement (100µg/m³) sur la station de Montravel, avec une concentration quart-horaire mesurée à 271µg/m³

12h49 : Basculement en fuel TBTS sur condition SO₂ Montravel

13h00 : Concentration quart horaire maximum mesurée à 517µg/m³

13h15 : Dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ sur la station de Montravel, début de la baisse de la concentration quart-horaire en SO₂.

14h15 : Fin de l'épisode de dépassement.

Usine :

Aucune activité particulière à signaler.

Eléments d'analyse :

Le dépassement du seuil d'information SO₂ est corrélé à l'épisode de vent en direction de la station Montravel. La centrale fonctionnait en fioul BTS au moment de la hausse brusque de la concentration SO₂, le basculement en fuel TBTS n'a pas permis d'empêcher le dépassement du seuil d'information. Le basculement en fuel TBTS et le changement d'orientation du vent ont ensuite permis de limiter la durée de l'épisode.

A noter que les conditions de vent mesurées par la station météo SLN et la station de Météo-France sont sensiblement différentes lors de cet épisode : la vitesse mesurée par Météo France était supérieure à 3m/s depuis 9h le 12/02/2022.

Suite à ce dépassement du seuil d'information et de recommandation, les actions suivantes seront engagées :

- Contrôle de la station météo SLN,
- Etude concernant le positionnement de cette station météo.

Deux graphes d'analyse sont présentés en annexe.

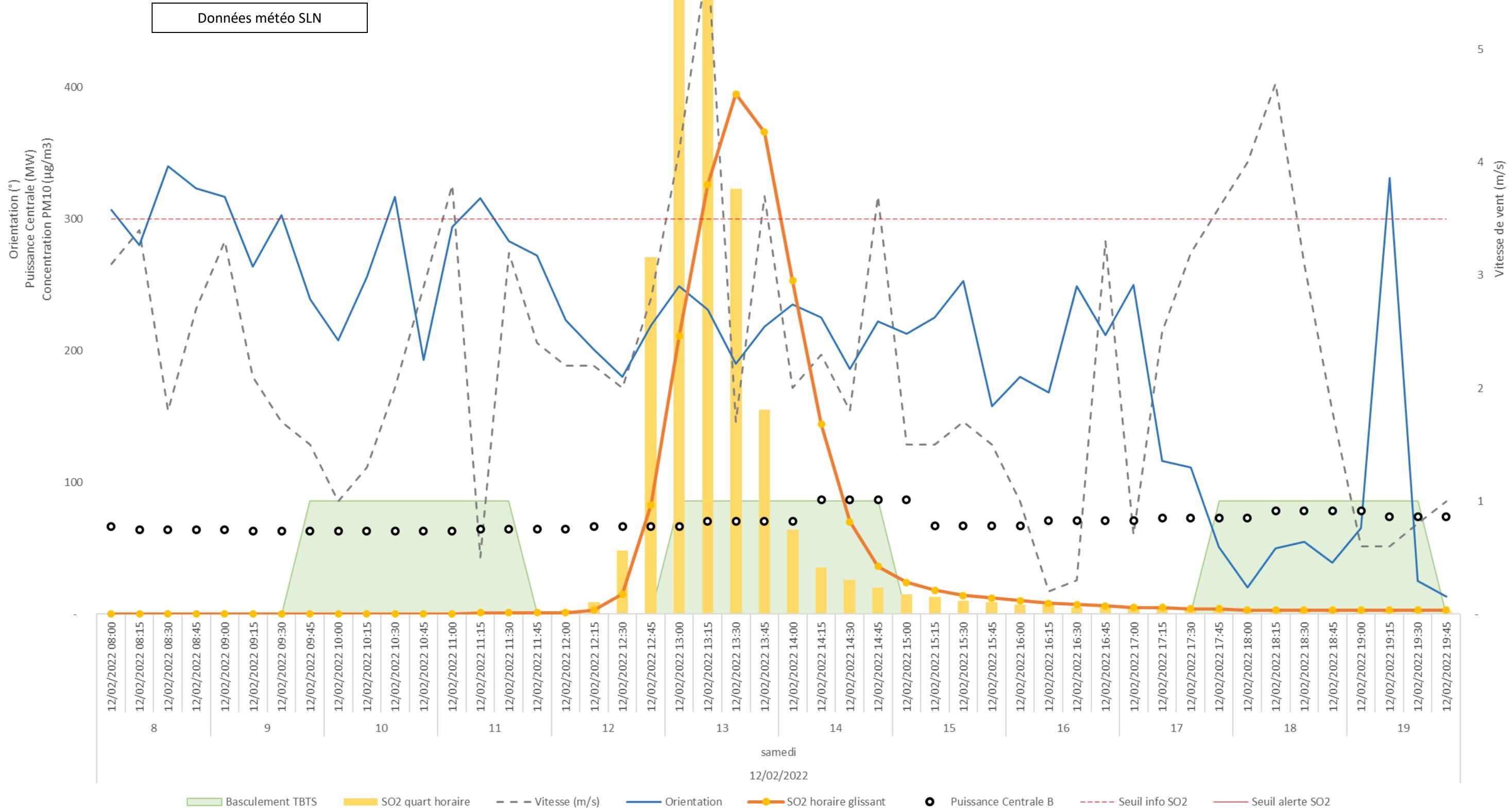
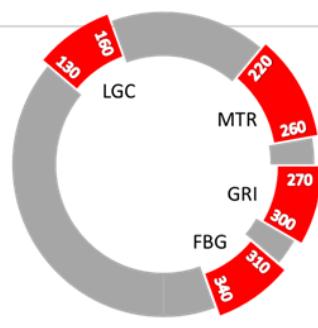
Annexes

Annexe 1 : Graphe d'analyse : données météo SLN

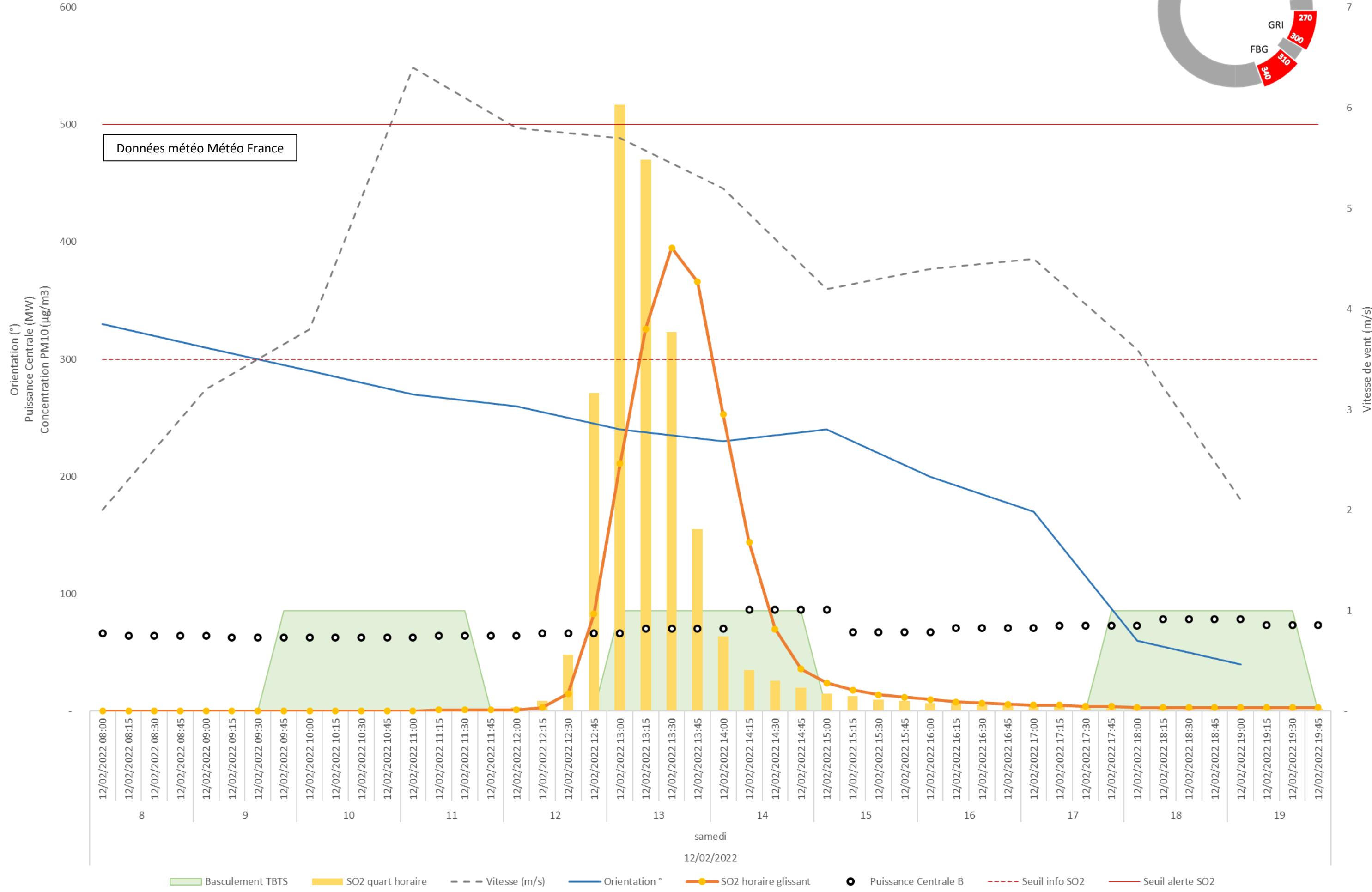
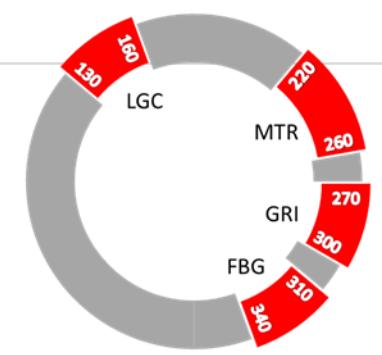
Annexe 2 : Graphe d'analyse : données météo Météo France

Annexe 3 : Communiqué Scal'air

Suivi de la qualité de l'Air - SO2 - station de Montravel



Suivi de la qualité de l'Air - SO2 - station de Montravel



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Seuil d'information et de recommandation

Observations: **samedi 12 février 2022**
Terminé



Communiqué du: **14/02/2022**

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

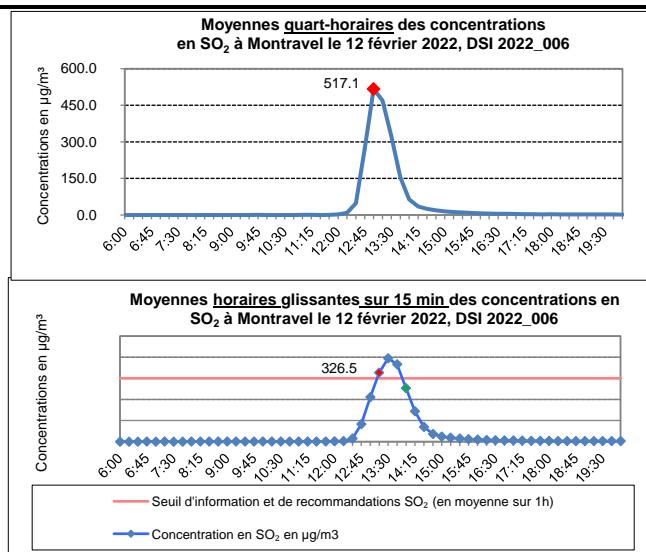
Dans le secteur de Montravel, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées en milieu de journée le 12/02/2022.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé à 13h15, avec une valeur de 326.5 µg/m³ (en moyenne horaire de 12h15 à 13h15).

Le dépassement de seuil s'est terminé à 14h00 avec une moyenne horaire de 252.9 µg/m³.

Les concentrations en dioxyde de soufre sont redescendues à des valeurs faibles à partir de 14h15.

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	326.5 µg/m ³ en moyenne de 12h15 à 13h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	252.9 µg/m ³ en moyenne de 13h00 à 14h00
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	395.3 µg/m ³ en moyenne de 12h30 à 13h30
Moyenne journalière	21.6



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts de secteurs ouest à ouest-sud-ouest (11 nds, rafales à 21 nds) ont été enregistrés sur l'agglomération de Nouméa le samedi 12/02/2022 en milieu de journée.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo était alimentée avec du fioul BTS de 11h36 à 12h52, avec un passage au fioul TBTS+ à 12h52.

Pour mémoire, **le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.**

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas agraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

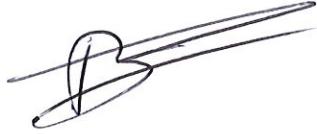
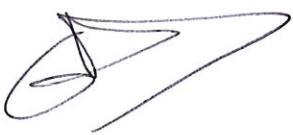


Rapport d'Analyse

Dépassements du seuil d'information et de recommandation PM10 du mercredi 2 mars 2022 sur
la station de Montravel

Le : 3/03/2022

Référence : DE2022-016

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Guilain BLANC Ingénieur environnement industriel 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement 	Gaetan MERCERON Directeur Usine 

Chronologie des évènements :

Chronologie	Nb dépassements Seuil INFO	Nb dépassements Seuil ALERTE
<u>Concentrations en moyenne horaire :</u> Le 2/03/2022 à compter de 2h, une augmentation de la concentration en PM10 est observée sur la station de suivi de la qualité de l'air de Montravel. Cette concentration atteint un maximum de 173µg/m ³ de 6h à 8h, puis décroît ensuite progressivement durant la journée du 2/03/2022.	1	0
<u>Concentrations en moyenne journalière :</u> Le seuil d'information et de recommandation (50µg/m ³) est dépassé du 2/03/2022 à partir de 10h jusqu'au 3/03/2022 8h. La concentration moyenne maximale sur 24h mesurée a été de 70 µg/m ³ le 3/03/2022 à 02h00.		

(*) analyse effectuée à partir des éléments Scal'Air disponibles en temps réel au cours de l'épisode

Conditions météorologiques :

Des vents forts (entre 6 m/s et 12 m/s) de secteurs ouest à ouest-sud-ouest soufflent de manière continue durant la soirée du 1/03/2022 et la journée du 2/03/2022. Les conditions sont pluvieuses durant les journées du 1/03/2022 (45,7mm de précipitation) et du 2/03/2022 (25,3mm de précipitation).

Conditions d'exploitation de Doniambo :

Centrale B :

La centrale fonctionnait sur 3 tranches avec un régime établi autour de 80 MW.

Usine :

L'usine fonctionnait à marche réduite durant la matinée du 2/03/2022 (aux alentours de 20MW/FD), dû à des difficultés d'approvisionnement des fours en minerai préséché en lien avec un taux d'humidité important dans le minerai et avec les conditions météorologiques (fortes pluies).

Dans des conditions d'alimentation réduite en minerai des fours Demag, des émissions de poussières diffuses liées à des bonbonnes fumantes ont été observées (Cf. photo 1 ci-après). Ce niveau d'émission restant dans une gamme courante d'émission pour ce type de situation.



Eléments d'analyse :

Les vents moyens à forts de secteurs ouest à ouest-sud-ouest semblent avoir favorisé la dispersion des émissions de poussières d'origine industrielle et routière vers le secteur de Montravel.

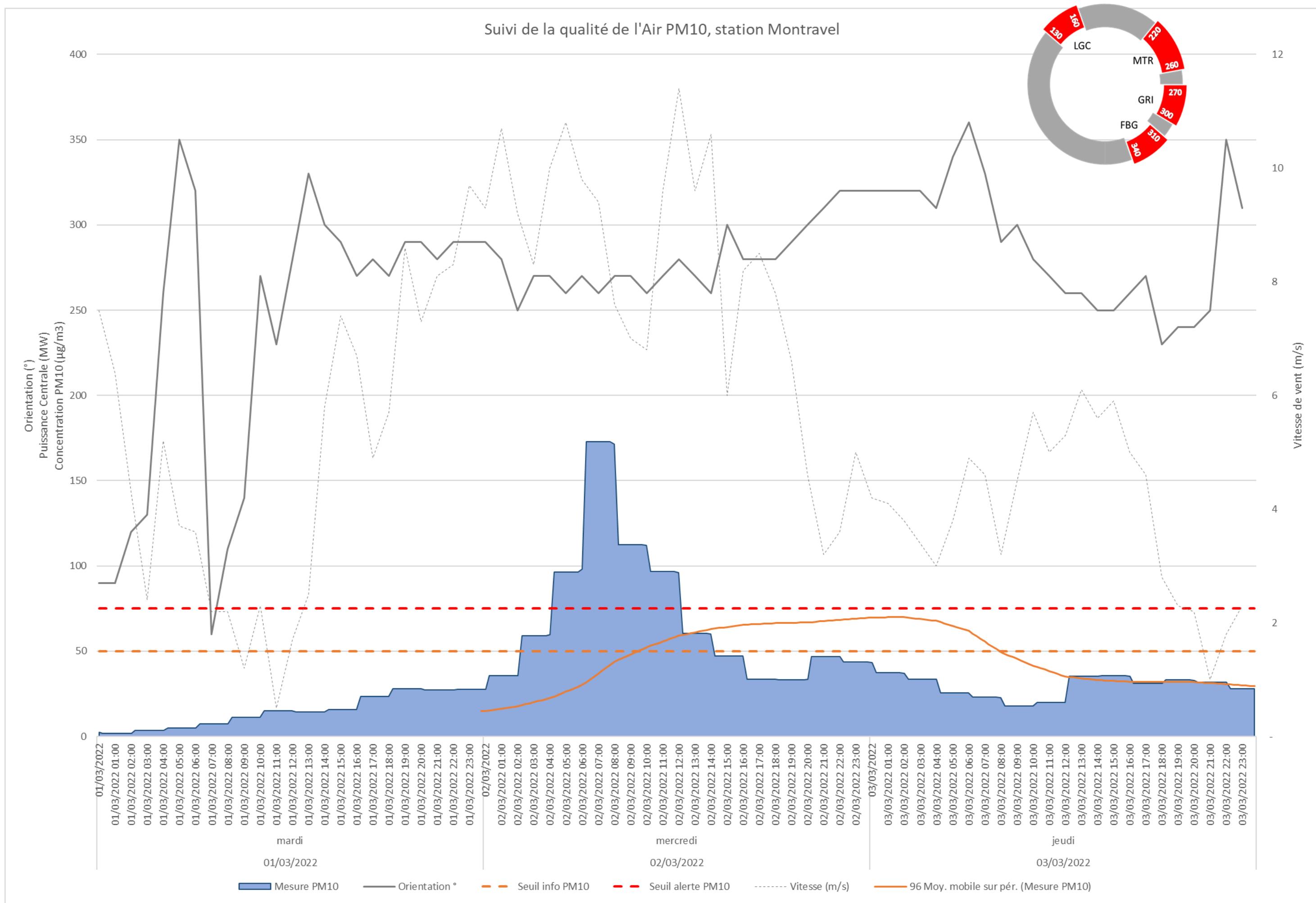
Un graphe d'analyse est présenté en annexe 1.

Annexes

Annexe 1 : Graphe d'analyse. Source des données d'entrée : données PM10 : Association Scal'air ; Données météorologiques : Météo France

Annexe 2 : Communiqué Scal'air

Suivi de la qualité de l'Air PM10, station Montravel



EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIERES PM10 A MONTRAVEL



Dépassement de seuil d'information et de recommandation

Communiqué du : 03/03/2022

Statut de l'alerte : Terminée

Bulletin n° DSI_2022_007_MTR_PM10

Dans le secteur de Montravel, de fortes concentrations en poussières fines PM10 sont mesurées depuis très tôt ce matin.

Le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi ce jour, lundi 02 mars 2022, à 10h00 avec une valeur de 52.3 µg/m³, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

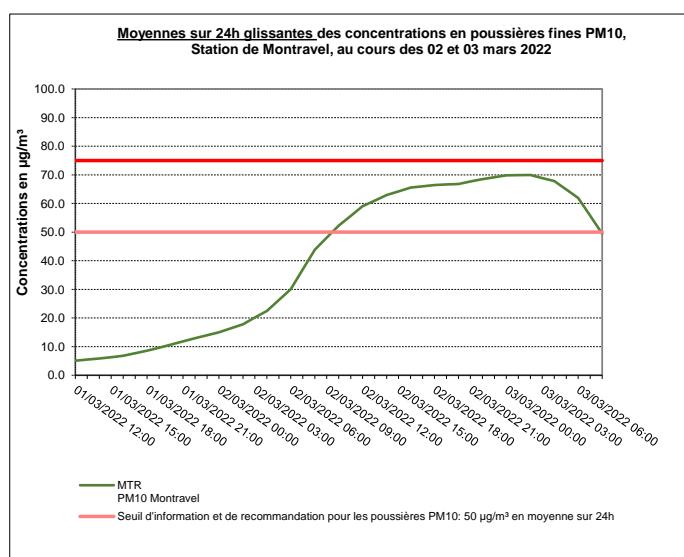
Mise à jour à 14h15: Le dépassement est toujours en cours avec une moyenne maximale de 59.1 µg/m³ sur 24h glissantes, calculée à 12h00.

Mise à jour à 16h15: Le dépassement est toujours en cours avec une moyenne maximale de 62.9 µg/m³ sur 24h glissantes, calculée à 14h00.

Mise à jour le 03/03/2022 à 8h30: Des niveaux modérés en poussières fines PM10 sont actuellement mesurés. Pour autant, le dépassement calculé sur 24h glissantes est toujours en cours avec une moyenne maximale de 70.0 µg/m³ (sur 24h glissantes), calculée à 02h00. La valeur limite journalière de 50 µg/m³ mesurée sur la journée du 02/03/2022 a également été dépassée avec une valeur de 69.8 µg/m³.

Mise à jour le 03/03/2022 à 10h30: Le dépassement du seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) s'est achevé à 8h avec une valeur de 49.5 µg/m³ (sur 24h glissantes).

Zones concernées	Montravel, quartier situé à l'Est du site de Doniambo.
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	52.3 µg/m³ en moyenne sur 24h le 02/03/2022 à 10h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49.5 µg/m³ en moyenne sur 24h le 03/03/2022 à 8h00
Durée du dépassement	
Moyenne maximale sur 24h glissantes	70.0 µg/m³ en moyenne sur 24h le 03/03/2022 à 02h00
Moyennes journalières	69.8 µg/m³ en moyenne sur la journée du 02/03/2022



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données de Météo France : des vents forts de secteurs ouest à ouest-sud-ouest sont mesurés depuis très tôt ce matin (02/03/2022).

Ces conditions de vents favorisent la dispersion des polluants d'origine routière et industrielle vers le secteur de Montravel.

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m³.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de seuil d'information dépassé

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur. Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (soulèvement d'embruns marins, tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

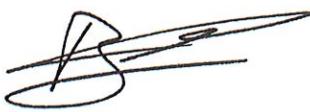


Rapport d'Analyse

Dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ du mercredi 2 mars 2022 sur la station de Griscelli

Le : 16/03/2022

Référence : DE2022-017

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Guilain BLANC Ingénieur Environnement Industriel 	David ROUZEYROL Ingénieur Gestion de l'Energie 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement 

Chronologie des évènements :

Chronologie	Nb dépassements Seuil INFO	Nb dépassements Seuil ALERTE
<u>Concentrations 1/4h^(*) :</u> Le 2/03/2022 à partir de 19h00, une hausse progressive de la concentration en SO ₂ est mesurée sur la station de suivi de la qualité de l'air de Griscelli. Ces concentrations atteignent un maximum de 485µg/m ³ à 21h, puis diminuent ensuite.		
<u>Concentrations en moyenne horaire :</u> Le seuil d'information et de recommandation SO ₂ (300µg/m ³ en moyenne horaire) est dépassé à 20h30 avec une concentration moyenne horaire de 350µg/m ³ de 19h30 à 20h30. Le dépassement prend fin à 21h30.	1	0

() analyse effectuée à partir des éléments Scal'Air disponibles en temps réel au cours de l'épisode*

Conditions météorologiques :

Des vents faibles à forts de secteurs ouest à ouest-nord-ouest (entre 3 et 5m/s avec des rafales) ont été enregistrés sur l'agglomération de Nouméa le mercredi 02/03/2022 en milieu et fin de journée.

Conditions d'exploitation de Doniambo :

Centrale B le 02/03/2022 :

La centrale fonctionnait sur 3 tranches avec un régime établi entre 80 et 110 MW.

Chronologie le 02/03/2022 :

9h51 : Basculement en fuel TBTS sur condition météo

19h00 : Hausse progressive de la concentration en SO₂ quart-horaire mesurée sur Griscelli (mesure à 120µg/m³).

20h30 : Dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ sur la station de Griscelli.

21h30 : Fin de l'épisode de dépassement.

Usine :

Aucune activité particulière à signaler.

Eléments d'analyse :

Le dépassement du seuil d'information SO₂ survient à 20h30 alors que la centrale est déjà en fonctionnement en fuel TBTS depuis 9h51 le même jour. Le dépassement prend fin à 21h30.

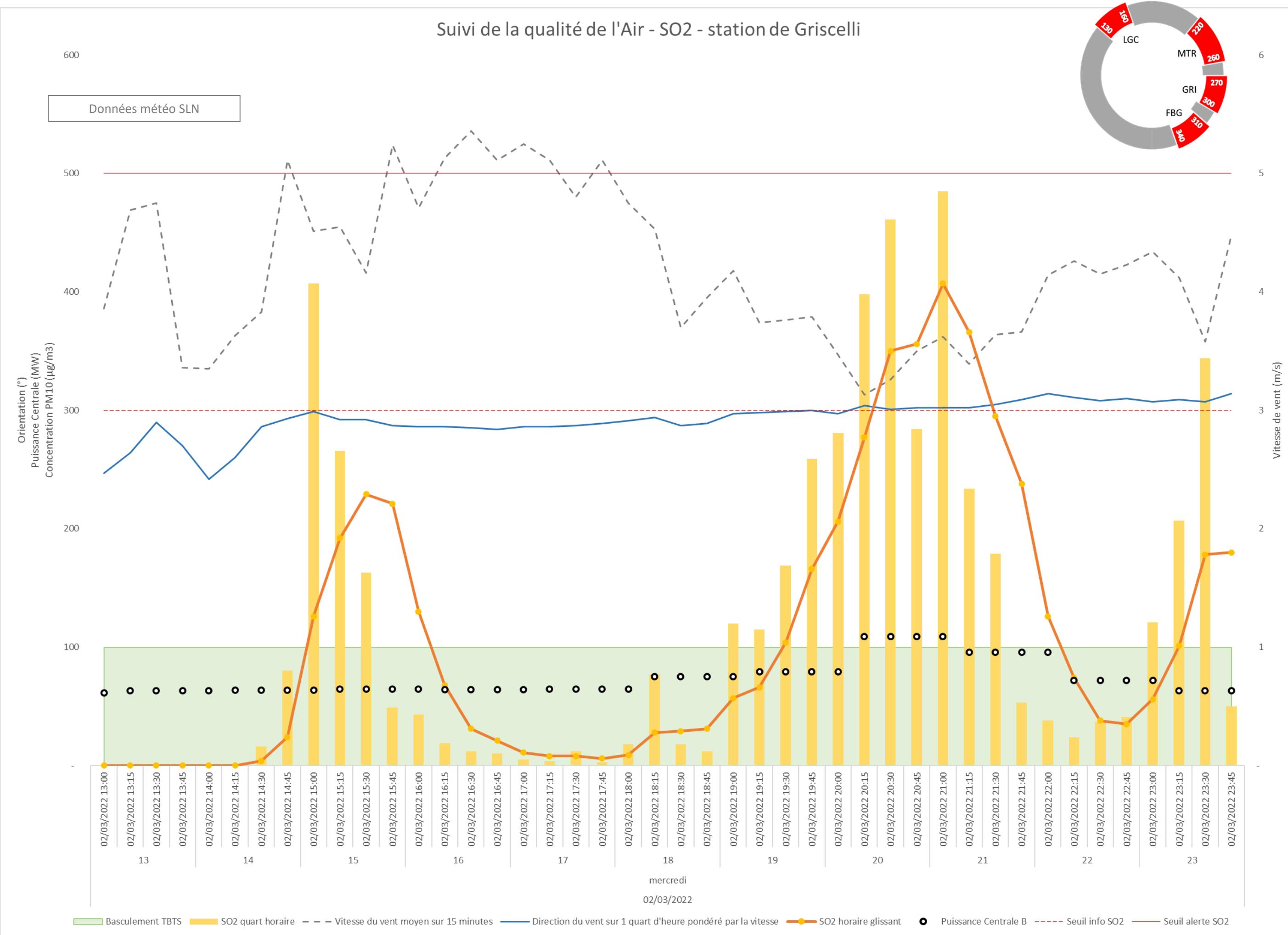
Deux graphes d'analyse sont présentés en annexe.

Annexes

Annexe 1 : Graphe d'analyse : données météo SLN

Annexe 2 : Communiqué Scal'air

Suivi de la qualité de l'Air - SO₂ - station de Griscelli



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LA VALLEE DU TIR



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 03/03/2022

Observations:

mardi 02 mars 2022

Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

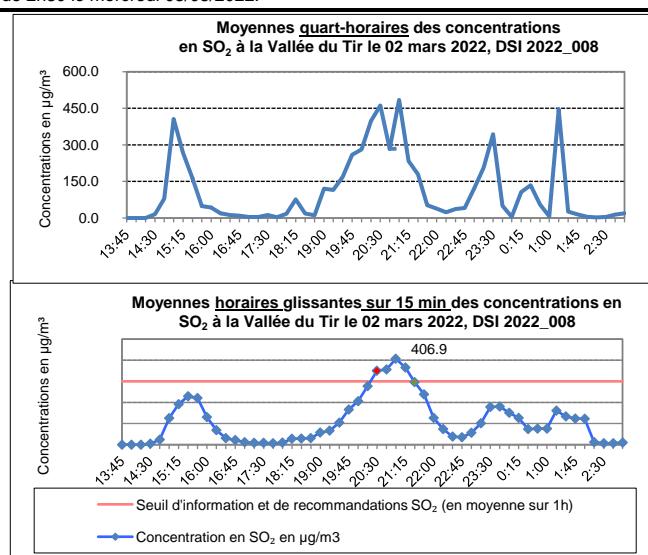
Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées en fin de journée le 02/03/2022.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé à 20h30, avec une valeur de 349.9 µg/m³ (en moyenne horaire de 19h30 à 20h30).

Le dépassement de seuil s'est terminé à 21h30 avec une moyenne horaire de 295.3 µg/m³.

Les concentrations en dioxyde de soufre sont redescendues à des valeurs faibles à partir de 2h30 le mercredi 03/03/2022.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	349.9 µg/m ³ en moyenne de 19h30 à 20h30
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	295.3 µg/m ³ en moyenne de 20h30 à 21h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	406.9 µg/m ³ en moyenne de 20h00 à 21h00
Moyenne journalière	55.9 µg/m ³ le 02/03/2022



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles à forts de secteurs ouest à ouest-nord-ouest (rafales à 30 nds) ont été enregistrés sur l'agglomération de Nouméa le mardi 02/03/2022 en milieu et fin de journée.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo était alimentée avec du fioul TBTS+ depuis 10h45.

Pour mémoire, **le seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine **des groupes particulièrement sensibles** et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas agraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

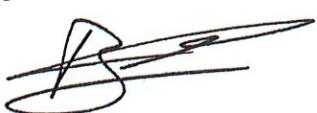


Rapport d'Analyse

Dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ du jeudi 3 mars 2022 sur la station de Montravel

Le : 16/03/2022

Référence : DE2022-018

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Guilain BLANC Ingénieur Environnement Industriel 	David ROUZEYROL Ingénieur Gestion de l'Energie 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement 

Chronologie des évènements :

Chronologie	Nb dépassements Seuil INFO	Nb dépassements Seuil ALERTE
<u>Concentrations 1/4h^(*) :</u> Le 3/03/2022 à partir de 13h00, une augmentation rapide de la concentration en SO ₂ (372 µg/m ³ à 13h00) est mesurée sur la station de suivi de la qualité de l'air de Montravel. Ces concentrations diminuent à partir de 13h30, après être passées à un maximum à 13h15 (1051µg/m ³). <u>Concentrations en moyenne horaire :</u> Le seuil d'information et de recommandation SO ₂ (300µg/m ³ en moyenne horaire) est dépassé à 13h15 avec une concentration moyenne horaire de 379µg/m ³ de 12h15 à 13h15. Le dépassement prend fin à 14h15.	1	0
<small>(*) analyse effectuée à partir des éléments Scal'Air disponibles en temps réel au cours de l'épisode</small>		

Conditions météorologiques :

Données station SLN :

Des vents faibles (inférieurs à 3m/s) de secteurs sud-ouest sont enregistrés durant la journée du 3/03/2022 sur l'agglomération de Nouméa.

Données station Météo France

Des vents modérés (entre 5 et 6m/s) de secteurs sud-ouest sont enregistrés le 12/02/2022 à partir de 10h du matin sur l'agglomération de Nouméa.

Conditions d'exploitation de Doniambo :

Centrale B le 3/03/2022 :

La centrale fonctionnait sur 3 tranches avec un régime établi autour de 80 MW.

Chronologie le 3/03/2022 :

9h49 : Retour en fuel BTS

13h00 : Dépassement de la concentration de basculement (100µg/m³) sur la station de Montravel, avec une concentration quart-horaire mesurée à 372µg/m³

13h07 : Basculement en fuel TBTS sur condition SO₂ Montravel

13h15 : Dépassement du seuil d'information et de recommandation SO₂ sur la station de Montravel, concentration quart horaire maximum mesurée à 1051µg/m³,

13h30 : Début de la baisse de la concentration quart-horaire en SO₂.

14h15 : Fin de l'épisode de dépassement.

Usine :

Aucune activité particulière à signaler.

Eléments d'analyse :

Le dépassement du seuil d'information SO₂ est corrélé à l'épisode de vent en direction de la station Montravel. La centrale fonctionnait en fioul BTS au moment de la hausse brusque de la concentration SO₂, le basculement en fuel TBTS n'a pas permis d'empêcher le dépassement du seuil d'information mais a permis de limiter la durée de l'épisode.

A noter que les conditions de vent mesurées par la station météo SLN et la station de Météo-France sont sensiblement différentes lors de cet épisode : la vitesse mesurée par Météo France était supérieure à 3m/s depuis 8h le 3/03/2022.

Suite à ce dépassement du seuil d'information et de recommandation, une étude concernant le positionnement de cette station météo est engagée. Un contrôle de la station météo a été réalisé le 28/02/2022 et n'a pas montré de défaut sur la station.

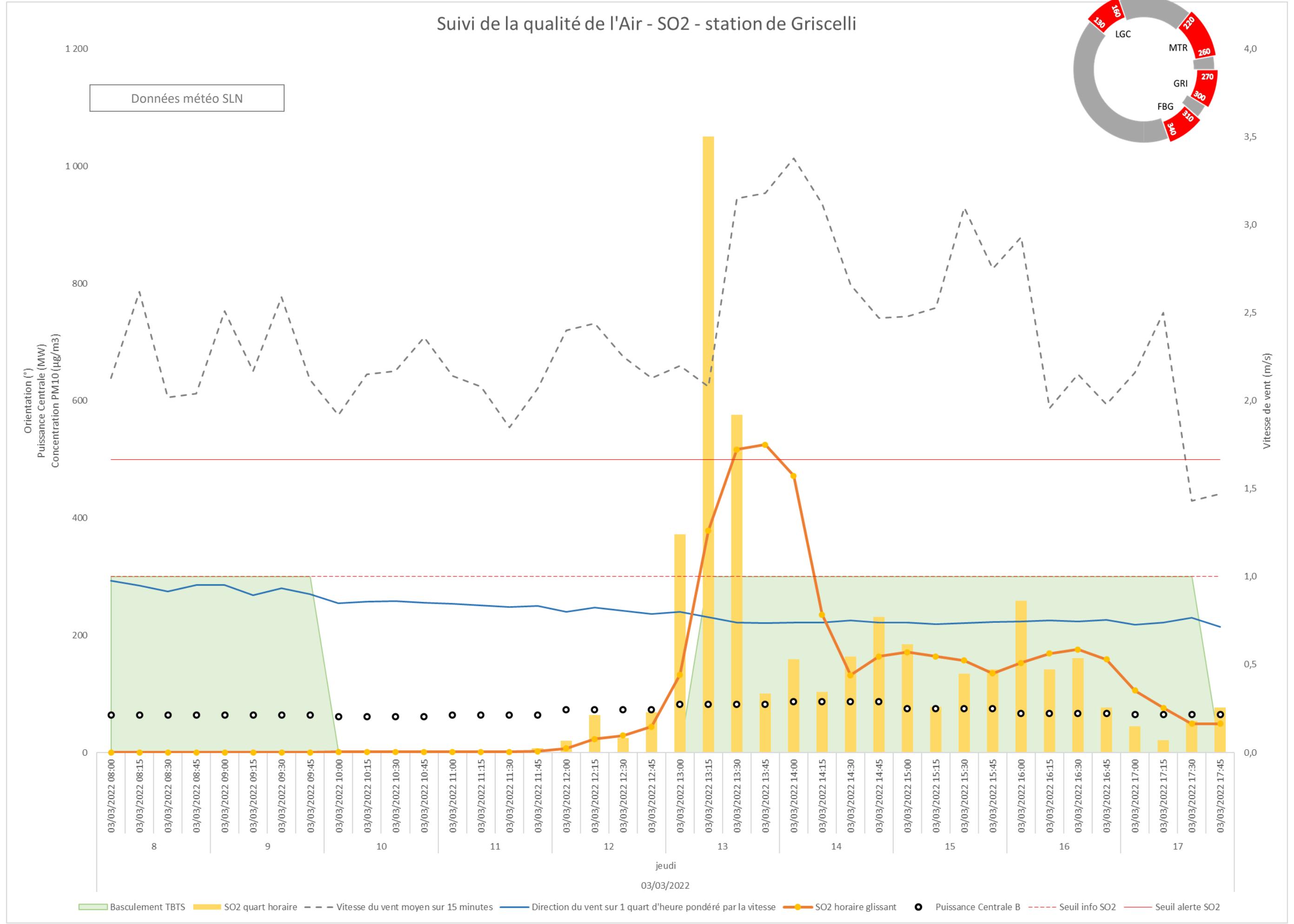
Deux graphes d'analyse sont présentés en annexe.

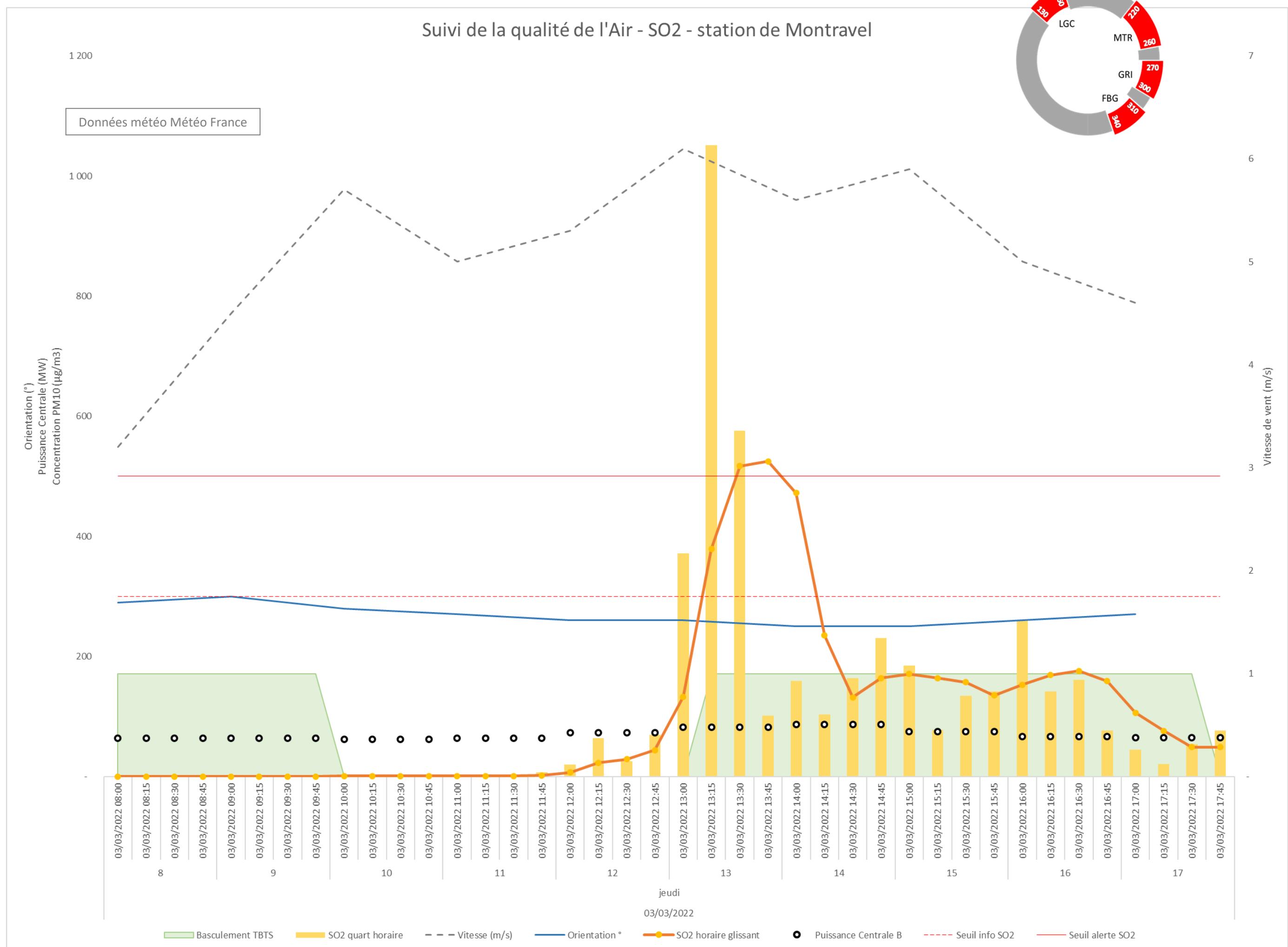
Annexes

Annexe 1 : Graphe d'analyse : données météo SLN

Annexe 2 : Graphe d'analyse : données météo Météo France

Annexe 3 : Communiqué Scal'air





EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL



Dépassement de seuil d'information et de recommandation

Communiqué du : 03/03/2022

Statut de l'alerte
Bulletin n°

Terminée
DSI_2022_009_MTR_SO2

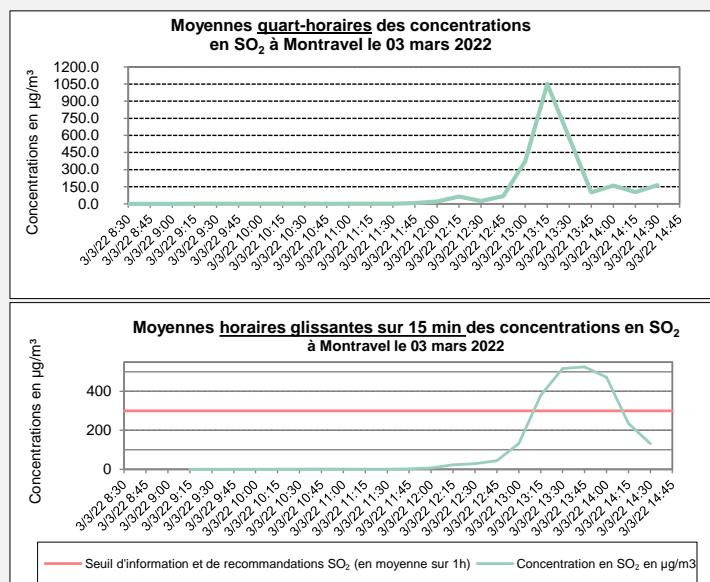
Observations :

Dans le secteur de Montravel, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées le jeudi 03 mars 2022.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé à 13h15, avec une valeur de 379.4 µg/m³ (en moyenne horaire de 12h15 à 13h15).

Mise à jour à 14h30 : le dépassement de seuil est terminé, cependant des concentrations moyennes à modérées en dioxyde de soufre sont toujours mesurées à Montravel. Les concentrations moyennes horaires sont repassées sous le seuil des 300 µg/m³ à 14h15 avec une valeur de 235 µg/m³ (en moyenne horaire de 13h15 à 14h15).

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	379.4 µg/m ³ en moyenne de 12h15 à 13h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	235.0 µg/m ³ en moyenne de 13h15 à 14h15
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	525.3 µg/m ³ en moyenne de 12h45 à 13h45
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens de secteurs ouest (rafales de secteurs ouest-sud-ouest à 18 kt) ont été enregistrés sur l'agglomération de Nouméa en milieu de journée.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée avec du fioul BTS depuis 9h52 avec un basculement au fioul TBTS+ à 13h07.

le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives. Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas agraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure